



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



JOSEPHA GIACOMETTI

L'interview

ENVIRONNEMENT

*Aliem:
 alliance contre
 les envahisseurs*

P14



È CHE NE DITE?

*Marie-Paule Dolovici,
 danse
 avec Deadpool*

P18



1,60€



ÉDITOS P2 • SETTIMANA CORSA P3 • BRÈVES P12 • AGENDA 34

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne - Corté

orange™

30

Corse - PACA

SFR

390

National

numericable™

95

Bastia

play TV

@

Internet

Diffusion 24h/24 - 7j/7

Vente d'espaces publicitaires

contact@telepaese.corsica

www.telepaese.corsica



«ON» comme...

Enfin, nous sortons de cet hiver dont nous apprécions surtout les illuminations, les gueletons de fin d'année et pour certains les promotions de janvier. Les rayons de ce doux soleil nous aident à supporter la morosité ambiante, nos doutes personnels ou nos interrogations concernant l'avenir de la France. Alors promis, aujourd'hui tentons de ne faire aucune allusion politique à tous ceux qui sont frappés par la malédiction du «ON». Donc, rien sur les félons, les trahisons, les détournements de fonds, les affabulations et aucune référence à d'historiques colons.

Gardons simplement en mémoire ces occasions où nous avons, récemment, tous ensemble vibrés à l'unisson.

Tout d'abord côté sport, la victoire du PSG face au Barça. Ce soir-là aucun bouffon sur le gazon, mais de beaux moments de ballon rond. Bon, pas encore de célébration à ce niveau pour le SCB ou l'ACA mais ne désespérons pas! Félicitations aussi, aux Experts du handball devenus champions du monde. Et surtout, réjouissons-nous comme il se doit de l'accession à la finale de la coupe de France prévue le 11 mars à Clermont-Ferrand et la qualification en quart de finale de la Coupe CEV du GFCA Volley. Forza les garçons!

Et puis côté cinéma, suivons Isabelle Huppert nommée aux Oscars dans la catégorie meilleure actrice. Souhaitons-lui succès et standing ovation!

Après ces belles consécration européennes et mondiales, n'oublions surtout pas l'Univers et ses constellations que désormais nous dominons: Caméléon, Orion, attention nous arrivons avec notre plus beau canon Iris Mittenaere sacrée miss Univers! Alors, Donald, c'est qui le patron? Pendant que tu fais le fanfaron, nous, dans nos régions nous savourons ces petits moments d'allégresse, nous continuons à tisser nos liens. De petites récréations certes, mais qui nous permettent de ne pas mourir d'indignation, dixit Jean Pouillon. ■

dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODU NOSTRU
A MODU NOSTRU

Terminator per Trump?

Forse chi da qui à pocu un realizadore cunsacrerà un filmu à u cuntrastu tremendu chì ghjè natu qualchi mese fà trà Arnold Schwarzenegger è Donald Trump. Hè principiata a storia mentre a campagna di e presidenziale americane. Infatti, l'8 d'ottobre scorsu, l'attore famosu di Terminator hà lampatu un tweet per annunzià ch'ellu ùn vuteria per u capu d'impresa miliardariu, spieghendu ch'ellu era assai fieru d'esse republicanu ma ch'ellu ci era qualcosa di più importante: u fattu d'esse Americanu! In questu modu, hà vultu piglià una stonda per di à i republicanu ch'ellu ùn era solu un bè di scoglie u so paese nanzu à u so partitu, ghjera un duvere!

Dopu à què, vistu ch'ellu hè statu ascultatu pocu, Schwarzzy hà decisu d'andà più luntanu ind'a so passione per Trump, mandendu a so candidatura da chjappà u rollu di u riccone tontu ind'è l'emissione di telerealtà *The Apprentice*, sapendu ch'ellu devia rivene stu postu à a figliola di quello, a bella Ivanka. Fatta fine, qualchi simana nanzu à a so investitura, Donald s'hè fattu u piacè d'indirizzà à Arnold un picculu tweet, ghjuchendu lu à a risa per via di i so risultati d'audienza pessimi assai è ramintendu li chì u Rè di i successi audiuisivi era un certu DJT (per Donald John Trump).

Torna l'astr'eri, à l'occasione di u tradiziunale pastu di preghiera chì adunisce l'eletti di e duie bande, u Presidente americanu hà fattu referenza à stu scumpientu di a celebrità di u sinemà in quantu à u prugramma di televisio. Hà vultu dinù pregà «per ellu è per e so audienze».

Ùn s'hè fatta aspettà a risposta di l'interessatu chì hà prupostu à u Capistatu di cambià di funzione cun ellu, da ch'ellu ripigliessi u so rollu postu ch'ellu hè cusi forte in telerealtà. Tandù, Schwarzzy seria à a so piazza di patrone di i Stati Uniti chì permetteria à a ghjente di «dorme megliu a notte». Bella sicura, ùn hè statu tantu mutu Trump, dichjarendu chì ciò ch'ellu avia fattu Schwarzenegger in l'emissione *The Apprentice*, era ancu peghju chì u so bilanci di Governadore di California. Ma omancu per ellu, scherzendu torna appena, «hà pruvatu di tutte e so forze».

In pienu sviluppu, Terminator hà palisatu subito dopu, ind'un'intervista, a so brama di sbundà li a faccia contr'à un tavulinu. Fussi la puru! ■

Vous vivez

en Centre-Corse,
dans le Cap,
la région de Bonifacio
ou le Sartenais,
vous avez
une bonne connaissance
de la vie publique,
culturelle, associative
et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre
en lumière les initiatives
qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou
prendre des photos?

L'ICN recherche ses
correspondants locaux.

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr

• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leocini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

AVEC LA COLLABORATION DE:

Battì, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Lecca,

Michel Maestracchi, Jacques Paoli, David Raynal.

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président,

Jérôme Fabro-Aurelli, vice-président.

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur)

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia CPPAP 0319 | 88773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni

ÉTALEMENT DES VACANCES -
LE PREMIER TOURISTE
ARRIVE DÉBUT MARS!



SANTÉ 30^e anniversaire de l'ORS



Photo Manon Perelli

Le 15 février, la CTC a accueilli les représentants de l'ORS afin de faire le bilan des activités de l'organisme qui a fêté son trentième anniversaire. L'occasion également de présenter deux récentes études.

Depuis 1986, la Corse dispose d'un Observatoire Régional de Santé [ORS]. Créé à la demande conjointe de l'Etat et de la CTC, l'organisme a pour mission de collecter, d'analyser et de coordonner des données d'observation médico-sociales. Par ses travaux, il contribue donc à améliorer la connaissance de l'état de santé de la population insulaire et aide à l'adaptation des programmes régionaux et locaux de santé à ses besoins.

Le 15 février dernier, l'ORS a fêté son trentième anniversaire à la CTC en présence du président de l'Exécutif, Gilles Simeoni, du directeur général de l'Agence régionale de santé [ARS], Gilles Barsacq, et du président de l'ORS, Paul-André Colombani. À cette occasion, deux récentes études de l'organisme ont été présentées. Tout d'abord Jean Arrighi, directeur de l'ORS, a rendu compte d'une enquête régionale sur la santé des 18-25 ans, menée auprès de 530 jeunes fréquentant l'une des quatre missions locales de Corse. «*Le but était d'objectiver comment se sentaient ces jeunes, de savoir ce qu'ils avaient reçu comme information dans le domaine de la santé et si cela était suffisant*», a expliqué Jean Arrighi, précisant que les jeunes ont notamment été interrogés dans les domaines de la souffrance psychique, des conduites addictives, de la prévention des infections sexuellement transmissibles, ou encore des déséquilibres nutritionnels. «*Nous avons rencontré de graves problèmes de santé publique comme des tentatives de suicide, des addictions assez lourdes ou des comportements à risques. Ce n'est peut être pas spécifique à la jeunesse corse mais c'est un problème*», a noté

le directeur de l'ORS. Les résultats de cette étude vont désormais servir à éclairer les objectifs opérationnels et les modalités d'intervention définies en matière de prévention par la CTC et l'ARS, au travers une dizaine de fiches qui seront établies sur les actions à porter.

Dans un deuxième temps, les services de l'ORS ont également présenté une analyse sur le renoncement aux soins dans l'île, résultat de deux études menées auprès d'acteurs de la société civile, de professionnels et de bénévoles dans six micros-régions (Capa, CAB, Centre Corse, Balagne, Extrême Sud et Sarténais-Alta Rocca-Valinco). L'objectif principal était ici d'identifier les causes de ce renoncement aux soins, puis de répertorier les propositions de solutions. «*Ce qui nous a choqués, au niveau sociologique, c'est que la santé est considérée comme non-prioritaire. On va la faire passer après toutes les autres dépenses*», a indiqué le directeur de l'ORS. Sans surprise, en revanche, l'étude a aussi mis en évidence l'influence des disparités territoriales. «*Nous avons constaté que plus on est dans une micro-région avec des problèmes de transport, plus le renoncement aux soins va être aggravé*», a ajouté Jean Arrighi. À la suite de cette étude, 200 pistes de solutions adaptées à chaque micro-région ont été dégagées, portant notamment sur l'éducation à la santé, le développement d'un réseau de transport intercommunal ou le développement de l'information sur les offres de soins dans chaque territoire. Ces résultats serviront également d'éclairage pour la mise en œuvre du futur plan régional de santé.

■ Manon PERELLI

LIGNES MARITIMES CORSE-SARDAIGNE

Protocole d'accord signé !

C'est fait! Le 22 février, un mois après le déplacement à Cagliari de Jean-Felix Acquaviva, président de l'Office des transports de Corse [OTC], son homologue sarde, Massimo Déiana, était à Ajaccio pour la signature d'un protocole d'accord pour le lancement de nouvelles liaisons maritimes entre la Corse et la Sardaigne. Effectives dès cet été, elles seront mises en place par le truchement de deux délégations de service public [DSP]. Reste à voir sur quelles lignes elles porteront et selon quelles modalités. À l'heure actuelle, ce sont en moyenne près de 305000 passagers et plus de 80 tonnes de fret qui transitent chaque année entre les deux îles, par deux lignes : Bonifacio/Santa Teresa-Gallura et Propriano/Porto-Torres. Qui l'une comme l'autre sont pourtant loin d'être en adéquation avec le potentiel que peut offrir cet échange inter-îles. En termes de fréquences, d'horaires, de capacités, il reste beaucoup à faire. Notamment en matière de fret. D'ores et déjà, par exemple, s'agissant de la ligne Bonifacio/Santa Teresa, un constat semble s'être imposé : ni les ports concernés, ni les capacités garages d'unités limitées ne peuvent faire de cette ligne le moteur de développement des échanges fret entre les deux îles. La nécessité de développer une liaison alternative pour les marchandises semble incontournable. Pour autant, cette ligne apparaît essentielle pour la mobilité des populations et notamment des travailleurs transfrontaliers et du tourisme. En l'état, la ligne Propriano/Porto-Torres, elle, ne donne pas pleinement satisfaction, notamment du fait de sa fréquence, ses horaires. Elle n'en présente pas moins des avantages dont il reste encore cela dit à tirer tout le parti. Des redéfinitions sont à prévoir, en termes d'horaires et de fréquences.

Ce rapprochement est le premier acte d'une continuité territoriale transfrontalière qui devrait non seulement sécuriser les liaisons maritimes corso-sardes, mais s'étendre à l'aérien, notamment sur l'axe Ligurie-Toscane-Corse-Sardaigne. ■ NU

ÉCONOMIE
APPEL À PROJETS CORSICA INNOVA

Soutenir les jeunes entreprises innovantes



Photos Manon Perelli

Pour la première fois sur l'île, ACG Management a lancé Corsica Innova, dont le but est d'identifier des start-ups prometteuses, afin de les aider à accélérer leur croissance et de les financer jusqu'à hauteur de 500 000 €. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 15 mars.

Booster le monde des start-ups insulaires. Tel est le but que s'est fixé ACG Management en lançant Corsica Innova, un appel à projets qui vise à aller chercher des start-ups innovantes, afin de les financer et de les aider à accélérer leur croissance de façon significative. La société, spécialiste de la gestion d'actifs pour le compte de tiers dédiés au financement de PME non cotées, aspire ainsi à soutenir de jeunes entreprises insulaires en mettant à disposition sa capacité de financement et son savoir-faire pour soutenir le développement de ces structures. «*Sur le continent, on voit depuis des années les pouvoirs publics essayer de développer ce pan de l'activité. Malheureusement, aujourd'hui en Corse il n'y a pas de fonds d'amorçage dédié aux start-ups. ACG Management a la volonté d'accompagner ces entreprises parce qu'il y a un microcosme qui est en train de se créer afin de les aider à se structurer, avec des organisations comme la Corsican Tech, Pepite ou l'Incubateur, mais qu'il y a une panne sur le financement, au point que certaines sont obligées de partir sur le continent. Nous voulons détecter ces entreprises pour qu'elles restent en Corse. La Corse est en recherche de vitesse sur l'économie. C'est un pan sur lequel il peut y avoir une croissance très forte, donc qu'il ne faut pas négliger. C'est pour cela qu'on décide de soutenir ces entreprises*», explique Jean Savelli, responsable d'affaires chez ACG Management.

Avec Corsica Innova, ACG Management prévoit de réaliser un investissement en capital pouvant aller jusqu'à 500 000 € pour les start-ups les plus convaincantes.

Un coup de pouce considérable pour lequel les jeunes entreprises devront auparavant faire leurs preuves via plusieurs étapes. Tout d'abord, depuis le 15 février, elles sont appelées à déposer leur candidature sur le site internet de Corsica Innova. Pour participer, deux grandes conditions : la société doit être basée en Corse, et prouver un caractère innovant. Après la clôture des inscriptions le 15 mars, une phase de pré-sélection de 3 à 4 entreprises aura ensuite lieu le 3 avril. «*Le but sera alors d'amener ces sociétés à une journée sur laquelle elles viendront présenter leur projet afin d'être choisies pour être financées*», détaille Jean Savelli. À l'issue de cette journée baptisée «*Pitch day*» qui se déroulera en juin, les start-ups les plus convaincantes seront retenues. ■ **Manon PERELLI**

Toutes les modalités de participation et les formulaires d'inscriptions sont à retrouver sur www.corsicainnova.com

L'ARIA SERENA,

**UN ESPACE DE RÉPIT
POUR LES MALADES
À MARIGNANE**



Depuis le 14 février, Air Corsica a loué une salle de repos à disposition des insulaires voyageant pour raisons médicales au sein de l'aéroport. L'aboutissement d'une revendication de longue date.

Selon la Sécurité sociale, environ 18 000 déplacements sont effectués chaque année entre la Corse et le continent pour raisons médicales. Comme on ne le sait que trop bien, l'île est la seule région de France à ne pas disposer d'un Centre hospitalier universitaire, ce qui contraint tous les matins nombre de malades à s'envoler vers Marseille. Des trajets contraignants qui sont de surcroît rendus encore plus difficiles par de longues heures d'attente entre la sortie des hôpitaux et l'heure d'embarquement pour le retour. Depuis des années, l'association Inseme lutte sans relâche pour accompagner les malades et leurs familles dans ces dures épreuves et obtenir de meilleures conditions pour leurs déplacements. Une noble cause qui a trouvé écho auprès d'Air Corsica. En effet, le 14 février, la compagnie aérienne a inauguré l'Aria Serena, un local qu'elle a décidé de louer pour les malades et leurs familles, à l'aéroport de Mairgnane. Un espace de 50m² situé hall 3, face aux comptoirs d'embarquement pour la Corse. Une avancée considérable pour Inseme. «*Pour nous, c'était presque inespéré : cela fait de nombreuses années que l'on essayait de militer auprès des responsables institutionnels et des dirigeants des compagnies de transport. Tous les jours dans les bateaux et dans les avions qui quittent la Corse et qui y reviennent il y a des malades. Ce ne sont pas des passagers comme les autres, ils ont besoin d'un peu de repos, de calme, d'attention et d'humanité*» souligne Laetitia Cucchi, pour l'association.

Aménagé chaleureusement par la décoratrice ajacienne Laura Fanucci, l'Aria Serena comporte plusieurs espaces afin de prendre en compte les attentes exprimées par les patients. Un coin enfants, tout d'abord, avec des jouets pour occuper les plus petits, un lit à barreaux pour qu'ils puissent se reposer, un tapis de sol, une table à langer et une chaise haute. Pour se restaurer, un coin cuisine avec micro-ondes et bouilloire a aussi été aménagé. Et enfin, un grand espace très convivial avec télévision, canapés et fauteuils pour se reposer vient compléter les lieux. «*C'est un local très fonctionnel, un endroit de repos et de répit*», se réjouit Laetitia Cucchi, précisant «*pour accéder à cet espace, la règle est que les personnes qui se déplacent pour raisons médicales viennent avec une convocation pour leur rendez-vous, et qu'au moment de l'enregistrement elles présentent ce justificatif. On leur donnera alors le code d'accès à la salle.*»

Aujourd'hui, Marseille représente plus de 85% des déplacements médicaux sur le continent. Une grande majorité des insulaires devant se déplacer sur le continent pour raisons médicales va ainsi voir ses conditions d'attente nettement améliorées. ■ **Manon PERELLI**



La montagne accouche d'un plan

Le 16 février à Evisa, à l'occasion d'une séance plénière du comité de massif, présidé par Jean-Felix Acquaviva, le Schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne corse a été présenté en détail, avant d'être soumis au vote de l'Assemblée de Corse.

«Je confirme, au nom du préfet de région, que la rupture c'est de faire. Les moyens financiers existent. Ce document est un début qui permettra de donner corps au statut d'île montagne».

Une petite phrase de Pierre Bonnefoi, Secrétaire général aux affaires pour la Corse (Sgac) qui prend d'autant plus de sens qu'en matière de rupture et de faire, il aura fallu attendre la délibération du 26 mai 2016, exprimant la volonté politique de la nouvelle majorité territoriale de faire de la montagne une cause d'intérêt majeur, pour que soit réactivé le comité de massif. Lequel, quoique prévu par la loi du 22 janvier 2002, menaçait d'atteindre le stade du coma dépassé. Dès lors, les choses sont allées assez vite. Et ce 16 février, à Evisa, lors d'une séance plénière du comité de massif*, son président, le conseiller exécutif Jean-Félix Acquaviva, a donc dévoilé la teneur du Schéma d'aménagement, de développement et de protection de la montagne corse (SADPM) pour la période 2017-2023, avant son examen par l'Assemblée de Corse. Conçu comme «un outil dynamique», au service de la revitalisation de l'intérieur, c'est-à-dire de 60% du territoire insulaire, il s'organise, de façon priorisée, en quatre thématiques d'intervention.

Tout d'abord, le développement des réseaux et des infrastructures, qu'il s'agisse des routes et du rail, de la téléphonie et du numérique, des réseaux d'eau – agricole comme potable – et d'assainissement ou de logements. À ce titre, par exemple, il va s'agir de sécuriser, fluidifier, et diminuer les temps de parcours routiers et désenclaver ainsi des territoires mais aussi de parvenir à une montée en puissance du service ferroviaire, en termes de temps, de tarifs et de qualité, en préparant au passage la remise en service de la ligne ferroviaire orientale «dont la connexion au réseau routier secondaire présente un intérêt crucial en matière de désenclavement des territoires contraints des massifs orientaux: Castagniccia, Fium'orbu, voire Boziu». Également envisagé, en matière de numérique, un investissement et une aide supplémentaire à destination des 12 refuges et 30 estives de montagne accueillant du public afin de les doter d'équipements de type satellitaire: «les rayons d'actions des équipements satellitaires permettront, du fait des structures ciblées pour ces équipements et leur localisation, de créer un réseau densifié en zones de moyenne et haute montagne. Ce réseau densifié représentera une plus-value certaine en termes de sécurité pour les acteurs, de même que pour la gestion touristique et environnementale de l'ensemble des sites naturels de montagne alimentés».

Puis l'amélioration de l'accès aux services de base, et notamment les services d'éducation,

Photo DR

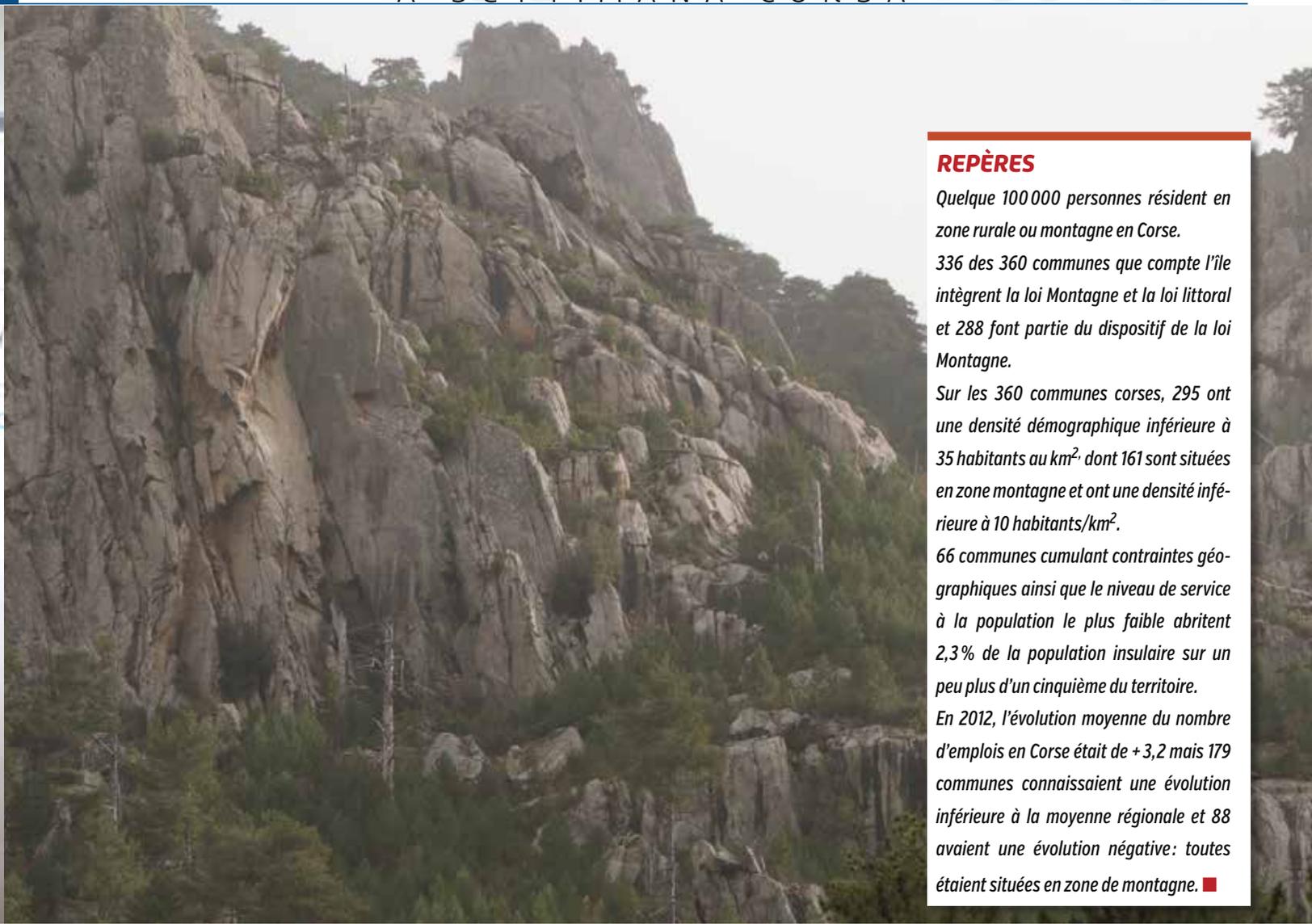


Photo Tim Leoncini

de formation, et de santé. Il est par exemple proposé d'impulser un projet « d'e-collège » dans les secteurs où l'accès aux établissements est difficile pour mailler écoles primaires et collèges. Ceci, par des outils performants d'enseignement à distance doté d'un accompagnement humain, afin de créer les conditions d'un enseignement secondaire délivré sur des sites intégrés, ou attenants aux écoles primaires de montagne référencées tout en réduisant la contrainte de temps de parcours, contribuant ainsi « à sédentariser les familles sur le territoire de base en le rendant plus attractif ». Autre mesure prônée, la création d'un Centre territorial de formation aux métiers de la montagne.

Ensuite, le renforcement des activités et des systèmes réceptifs touristiques durables et la gestion des sites naturels de montagne. Outre la rénovation du GR20 et de ses refuges, le SADPM propose le développement d'itinéraires alternatifs au GR20-sentiers de transhumance ou d'itinéraires transversaux de moyenne montagne. Ceci, et pour pour assoir un développement aux territoires qu'il ne dessert pas, et pour assurer une attractivité à des périodes de l'année où ce sentier est impraticable. Préconisée également, la mise en réseau entre le Musée de la Corse, la Cinémathèque régionale, le FRAC, et les centres d'interprétation, foyers ruraux et musées locaux et de montagne pour créer les conditions d'une offre et d'une activité culturelle à l'année dans des lieux existants.

Dernier grand axe, le soutien aux activités agropastorales et aux productions primaires. Parmi les actions structurantes répertoriées, un service public de l'abattage, qui permettrait notamment d'assurer « une meilleure valorisation de certains animaux, comme les petits ruminants [agneaux, cabris] qui ne disposent pas encore d'outils d'abattage adapté ». Ou le développement de l'irrigation de montagne par un soutien aux stockages de petite taille pour l'ali-

mentation de réseaux d'eau brute destinés à l'irrigation agricole voire à la consommation humaine après traitement. S'agissant de la forêt, et de la relance de la filière bois, on trouve la proposition de création d'une Casa di a Furesta, qui offrirait aux professionnels un espace de travail mais aussi de services mutualisés (secrétariat, assistance technique, financière et juridique). Et qui « agirait aussi comme un Centre opérationnel forêts et Bois de Corse ayant pour but de coordonner la filière et de travailler en réseau ».

Pour mener à bien ces ambitions, une ressource financière nécessaire est chiffrée à 182 M€. Parmi les différentes sources de financements identifiées, le reliquat de dotation de continuité territoriale, le Programme exceptionnel d'investissements (PEI), le Fonds européen de développement régional (Feder), le Fonds européen de développement rural (Feader), le Fonds social européen (FSE), le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), ainsi que d'autres fonds de la CTC.

« Ce schéma n'est pas l'alpha et l'oméga de l'avenir de la montagne, précise Jean-Félix Acquaviva. C'est un saut qualitatif, une première pierre qui vient d'être posée. Un plan d'action structurant aussi. Des qu'il sera adopté, il faudra réfléchir à travailler à la suite des opérations. Le combat a été difficile. Difficile pour ceux qui ont mené des combats militants, mais le combat pour l'intérieur de la Corse n'est pas qu'un combat éthique. La ruralité et la montagne sont constitutives de ce qu'est la Corse. » ■ NU

***Outre Pierre Bonnefoi et de nombreux maires et conseillers départementaux, étaient présents Gilles Simeoni, président du conseil exécutif ; Fabienne Giovaninni, Présidente de l'agence d'aménagement durable, de planification et d'urbanisme de la Corse, Francois Sargentini, président de l'Office de développement agricole et rural de Corse.**

REPÈRES

Quelque 100 000 personnes résident en zone rurale ou montagne en Corse.

336 des 360 communes que compte l'île intègrent la loi Montagne et la loi littoral et 288 font partie du dispositif de la loi Montagne.

Sur les 360 communes corses, 295 ont une densité démographique inférieure à 35 habitants au km² dont 161 sont situées en zone montagne et ont une densité inférieure à 10 habitants/km².

66 communes cumulant contraintes géographiques ainsi que le niveau de service à la population le plus faible abritent 2,3% de la population insulaire sur un peu plus d'un cinquième du territoire.

En 2012, l'évolution moyenne du nombre d'emplois en Corse était de + 3,2 mais 179 communes connaissaient une évolution inférieure à la moyenne régionale et 88 avaient une évolution négative: toutes étaient situées en zone de montagne. ■



PARTENARIAT SYVADEC/INSEME

La seconde vie des stylos passe par Eco Scola

Une convention liant le Syvadec et l'association Inseme a été signée dernièrement à l'école de Vescovalu. Via le réseau Eco Scola, elle officialise le lancement d'une nouvelle filière de valorisation à dimension sociale, et met en exergue le recyclage des instruments d'écriture.

Après les piles, les cartons, le verre et le papier, place à une nouvelle vie pour les stylos et autres feutres et stabilos ! Et c'est au sein des écoles du réseau Eco Scola que cette nouvelle filière a été présentée par le Syndicat de valorisation des déchets de Corse (Syvadec) en partenariat avec l'association Inseme, et la Communauté de communes de Casinca-Castagniccia. C'est là toute l'originalité de cette démarche innovante, qui propose d'une part de développer le panel d'actions proposées aux écoles en matière de développement durable, et de soutenir le fonctionnement de l'association Inseme, reconnue d'intérêt général, qui depuis 2009 œuvre pour soutenir des familles corses dans l'accompagnement de personnes malades sur le continent : chaque année, la CPAM enregistre 18 000 déplacements et cette problématique qui affecte au moins une fois chaque famille résidant en Corse, entraîne de nombreuses difficultés matérielles et financières que doivent surmonter le malade et sa famille. La signature de cette convention, la deuxième avec le Syvadec, permettra à Inseme de bénéficier de ressources complémentaires pour ses projets. François Tatti, président du Syvadec a évoqué très justement «une filière à dimension sociale et écologique», relayée au sein du réseau Eco Scola, dont l'école de Vescovalu fait partie. L'idée étant de vendre le précieux butin à l'entreprise TerraCycle en vue de son recyclage. Il faut savoir que pour 20kg de stylos, 40€ seront reversés à l'association Inseme, chargée pour sa part d'assurer la collecte et les démarches d'acheminement vers Terracycle.

Le Syvadec qui, depuis 2008, organise des animations sur la thématique du tri et la prévention des déchets - sensibilisant à ce jour plus de 9700 élèves - a créé en 2016 le réseau Eco Scola dont l'objectif est d'ancrer davantage les comportements éco-responsables dans les établissements scolaires, par un accompagnement des enseignants dans la formation des élèves. L'impact n'est plus à démontrer, à l'image des écoliers de Vescovalu, véritables ambassadeurs du tri, qui ont été notamment lauréats du concours de collecte des piles en 2014.

Dans le cadre du réseau Eco Scola, les animateurs du Syvadec, avec Cecilia Cantelli, Marc Tomasini et Marie Antonelli (chef de projet) sont les intervenants privilégiés des établissements scolaires volontaires. Une quarantaine d'écoles sont actuellement en cours d'accompagnement et seront les relais de la collecte dédiée aux instruments d'écriture. La nouvelle convention liant le Syvadec à Inseme a été signée par François Tatti, Emilie Blanchard (Inseme), et Tony Poli, [président Communauté de Communes Casinca Castagniccia], en présence de Alex Gambotti et François Bernardi (délégués CC au Syvadec), Laetizia Baldi, directrice de l'école de Vescovalu, Céline Stefani, conseillère pédagogique langue corse, les animateurs tri de la Casinca, les écoliers casinçais avec leurs délégués Eco Scola, Pierre-Antoine et Marie-Clémence. Elle symbolise une mise en synergie de projets concordants en faveur de l'environnement de la Corse et du mieux-être de ses habitants. Avec la jeunesse pour ambassadrice ! ■ Jacques PAOLI

PRÉPÈRES Fondée en 2001 aux États-Unis, et depuis implantée dans plusieurs pays dont la France, TerraCycle est une entreprise sociale qui propose plusieurs programmes gratuits, sponsorisés par des marques, afin de collecter et recycler les déchets habituellement non recyclables. Seuls les établissements scolaires, entreprises et organisations peuvent participer à son programme portant sur le recyclage des instruments d'écriture, sponsorisé par la marque Bic. L'acteur souhaitant y prendre part s'inscrit à TerraCycle. Il collecte les instruments d'écriture, qu'il adresse gratuitement à l'entreprise, laquelle prend l'envoi en charge et récompense l'expéditeur : depuis le 1^{er} janvier 2017, pour chaque instrument d'écriture envoyé, 1 point TerraCycle (soit 0,01€) est reversé pour tout envoi de plus de 20kg. Les instruments d'écriture envoyés sont recyclés en biens de consommation courante ou en matière première. ■ EN

Savoir + : www.terracycle.fr

MILO-TV

Un an de web-TV



Paul Mury

Guilhem Vion

Marie-Dominique Scaglia

Ouarda Ghouili

Conçue, à l'initiative de la Mission locale, pour permettre à la jeunesse de s'exprimer en se formant aux nouveaux médias, la web-télévision Milo-TV a fêté son premier anniversaire.

Ceux qui la font vivre, chaque semaine, témoignent de cette aventure dans laquelle ils se sont lancés parfois en curieux, pour voir...

Et qui les a souvent transformés, leur donnant l'occasion de nous en mettre plein la vue!

Ce 17 février, au centre culturel Alb'Oru, à Bastia, lumières et tapis rouge accueillait une centaine de personnes. Pas de star hollywoodienne, mais des jeunes de 16 à 25 ans venus fêter le premier anniversaire de la Milo-TV. Une web-télévision encadrée par la Mission locale mais «gérée par les jeunes et à leur service» explique Pierre Savelli, maire de Bastia et président de l'Association régionale des Missions locales de Corse. L'objectif, outre leur offrir une formation en montage et réalisation «est de leur permettre de parler des sujets qui les concernent» Pour ce faire, une semaine par mois, du matériel est mis à la disposition d'une des quatre équipes, réparties sur Ajaccio, Bastia, Porto-Vecchio et le rural de Haute-Corse. Mais pour se faire une idée de ce que représente cette expérience, quoi de mieux que l'avis des premiers intéressés? «J'ai rejoint la Milo-TV poussé par le service civique de la Mission locale d'Ajaccio et maintenant je vais passer le Bafa: j'aimerais devenir animateur pour enfants, et pourquoi pas, avec un peu d'ambition, directeur de centre, témoigne Paul Mury. J'ai participé à la création de la TV. Cette expérience m'a fait découvrir un autre monde, celui de l'audiovisuel, du numérique. Passer devant la caméra m'a permis de combattre ma timidité, ce qui est vraiment positif pour mes futurs entretiens d'embauche, et plus généralement dans la vie de tous les jours. Il y a aussi l'échange entre nous, chacun fait part de ses problèmes, ses difficultés, puis on essaie de les régler.» Guilhem Vion fait «partie de la Milo» depuis plus d'un an. «De base, dit-il, j'étais déjà intéressé par le court-métrage, le théâtre et la réalisation. Je venais d'arriver sur Ajaccio, sortais d'une passe difficile, et quand on m'en a parlé je me suis dit: pourquoi pas? Ça m'a permis de passer très vite à autre chose, d'oublier mes problèmes. J'ai rencontré beaucoup de gens, me suis fait beaucoup d'amis – la plupart d'entre eux, aujourd'hui, sont ceux que j'ai rencontrés par ce biais. Ça m'a aussi permis de décrocher un

travail de service civique à la mairie en tant qu'animateur du conseil municipal des jeunes. Tant que je peux, je vais continuer la Milo-TV, et si j'ai des opportunités dans les films d'animation, les courts-métrages, je tenterai ma chance dans ce milieu.»

Marie-Dominique Scaglia, elle, avait été contactée par la mission locale «car on cherchait un dessinateur pour faire un drawmylife. Je suis rentrée, j'ai vu comment ça se passait, et après plusieurs sessions je suis restée! Ça fait presque un an maintenant. On a rencontré beaucoup de personnes grâce à la Milo-TV. Ça nous a permis, à Guillem et moi, de créer notre projet Erasmus sur le court-métrage. On a d'ailleurs pensé à monter notre chaîne Youtube, et se spécialiser dans le court-métrage». C'est «grâce à Marie-Do et Guilhem» que Ouarda Ghouili est arrivée à la TV. «Parce que je n'avais rien d'autre à faire, tout simplement. J'ai fait la première session, la deuxième... et j'y suis encore. J'adore réaliser des courts-métrages, des podcasts, attendre les likes et voir augmenter le nombre de vues. J'ai rencontré des gens et renforcé mes liens avec ceux que je connaissais déjà. On a appris à travailler ensemble. On s'est rendu compte qu'on se débrouille bien en animation et je pense qu'on continuera et qu'on montera des projets. On aimerait d'ailleurs mettre en place un petit projet d'animation sur le court-métrage, et transmettre nos connaissances aux enfants en leur offrant une petite chaîne sur la Milo-TV et pourquoi pas continuer, si ça leur plaît».

En prévision pour 2017, une grande action de communication destinée à faire connaître la Mission locale «non pas uniquement aux jeunes en difficulté mais à tous, car elle a pour but d'accompagner la jeunesse dans toutes les problématiques qu'elle peut rencontrer» précise Pierre Savelli pour qui «l'accompagnement n'est bien que s'il débouche sur l'émancipation». ■ Timothy LEONCINI

Voir et savoir + : www.milotvcorse.com



La logique du collectif

*Conseillère exécutive Corsica Libera en charge
d'un bloc culture/patrimoine/éducation,
Josepha Giacometti est de ceux qui viennent
à l'exercice des responsabilités politiques par le militantisme.*

Sous la précédente mandature, il avait été question de créer une «scène nationale de Corse». Un tel projet est-il toujours d'actualité?

Cette question de la scène nationale est revenue pendant les Atelli di a cultura. Je ne pense pas que ce soit une approche pertinente aujourd'hui, d'autant que les scènes nationales sont souvent décriées à l'heure actuelle. Ce qu'il nous faut, c'est imaginer des modèles innovants. En revanche, on a vraiment réfléchi à la mise en œuvre d'une scène méditerranéenne. À partir de notre culture, il nous faut nous ancrer dans un environnement naturel et rayonner : être une île d'Europe en Méditerranée.

L'Exécutif a lancé Mobighjovani/Mobijeunes. Selon vous, reste-t-il du travail à faire sur la mobilité des jeunes, autour de la Méditerranée?

Le rôle de la CTC est d'être le chef de file et le coordinateur de tous les acteurs jeunesse en faveur de la mobilité internationale. La Collectivité s'est beaucoup mobilisée, en partenariat avec l'université notamment, afin d'ancrer ces dispositifs, et effectivement il y a véritablement un intérêt à tisser des liens et à favoriser les échanges. C'est un travail qui est mené au niveau des Affaires européennes et qui trouve des prolongements en Méditerranée et au-delà.

Il va s'agir, pour la culture, de favoriser son accès et de parvenir à un déclassement territorial. Comment y parvenir, notamment au profit des petites communes? On a vu, ces dernières années, se développer des structures culturelles itinérantes. La culture en mode tragulinu serait une des solutions à envisager?

Il y a des projets qui sont en cours, nous y avons travaillé au sein du comité de massif, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la montagne, sous la présidence de Jean-Félix Acquaviva. Nous sommes en train de recenser l'ensemble des lieux qui sont à disposition de la Collectivité territoriale en propre, ou des communes et des intercommunalités. Il peut y avoir des salles multimédias, des bibliothèques, des salles polyvalentes : on se rend compte que dans chaque village, chaque micro-région, on peut avoir un lieu d'ancrage. À partir de là, l'objectif est d'établir un programme avec les associations culturelles, et nous, collectivité, mettre à disposition du fonds que l'on peut avoir - soit au Musée de la Corse, soit à la Cinémathèque de Corse - et ainsi essayer de construire des programmations pour rendre accessible la culture, en résorbant la fameuse fracture territoriale, ici par des actions concrètes. Des projets de désenclavement concernant les collèges ruraux sont aussi à l'étude, pour permettre aux jeunes qui y sont inscrits d'utiliser leurs Pass cultura qui est maintenant étendu aux collégiens.

La politique culturelle de la CTC entend aussi bien valoriser la langue corse dans la création (en Corse comme dans l'espace méditerranéen et européen) que défendre la diversité culturelle. Lors du déplacement de l'Exécutif à Majorque, en compagnie des élus sardes, il a aussi été question de coopération culturelle entre les trois îles. Quelle(s) formes pourrait-elle prendre? Est-ce qu'il y a déjà des projets ou des propositions dans ce sens?

Nous essayons de construire ces partenariats sur la base d'une entrée culturelle. Avec la Sardaigne, sur la question de l'audiovisuel, nous allons utiliser l'outil Cinémathèque de Corse. Nous sommes en train de relancer la cinémathèque de Porto-Vecchio, l'objectif est de mettre en place un cinéma itinérant, en échangeant les œuvres. Du côté des Baléares, c'est l'art contemporain qui s'exporte. Nous avons un partenariat entre le Frac et le musée d'art moderne et contemporain Es Baluard à Majorque, nous sommes en train de travailler à l'échange d'artistes. Enfin, dans quelque semaines, débiteront des échanges avec la Toscane autour de l'édition et de la littérature. Ce sont là quelques projets qui sont en train de s'affiner.

Dans une telle optique, la question de la culture et de son rayonnement est donc étroitement liée à celle des transports?

La question des transports pour une île est fondamentale. Jean-Félix Acquaviva, président de l'office des transports est très impliqué sur

cette question, ainsi qu'Air Corsica. Nous sommes en train de construire un continuum aérien qui va trouver, je le crois, une concrétisation dans les semaines à venir. La continuité territoriale ne doit plus se concevoir seulement dans la logique «continent français-corse» mais véritablement s'étendre à l'Italie, notamment, car il y a là des hubs d'où l'on peut ensuite accéder à d'autres destinations à l'international.

Vous avez aussi lancé les «Week-ends des Frac», envisagez-vous de multiplier ce genre d'évènement, en dehors du calendrier national?

Nous avons essayé de décliner l'action un peu plus territorialement, et de le faire «hors des murs». Nous avons fait sortir l'art des musées, à la rencontre du public, pour le ramener par la suite vers les lieux de culture. En 2017, j'espère en effet qu'un certain nombre d'évènements se concrétiseront pour prolonger ce mouvement.

Au printemps dernier, vous avez lancé six appels à projets «Recherche Développement Innovation». Ont-ils été fructueux?

L'objectif était de mixer recherche et culture scientifique. Nous avons eu plus de 56 candidatures, les sélections sont d'ailleurs en cours et certains projets ont déjà été retenus et seront soutenus par la Collectivité territoriale de Corse. La recherche et développement est un secteur stratégique pour le développement de notre île; c'est une conviction que nous portons durant la campagne des territoriales en 2015 avec Corsica Libera, c'est aujourd'hui un axe stratégique de notre majorité.

Vous êtes également en charge du patrimoine. Quelle est pour vous la priorité dans ce domaine?

Il y a un vrai travail à faire au niveau du patrimoine. D'abord, un travail d'inventaire à terminer. Ensuite, une nécessité de valorisation : cette année va y être consacrée, mais il a fallu rénover les outils de la Collectivité territoriale. Je pense par exemple au Centre de conservation préventive de Calvi qui va être relancé. L'idée, aussi, est de sensibiliser les communes à leur patrimoine propre, avec le soutien de la collectivité, afin de rentrer dans des actions de valorisation concrètes. De plus, j'avance avec l'Agence du tourisme de Corse pour mixer «mise en patrimoine» et «mise en tourisme». L'objectif est, non seulement de préserver le patrimoine, mais aussi de prendre conscience qu'il est un véritable atout économique pour l'île. Bien évidemment, je travaille sur ces questions en collaboration avec l'Adec.

En 2010, vous aviez 26 ans et vous étiez «la benjamine de l'Assemblée de Corse». Était-ce parfois pesant?

Pesant? Non, ça a été une expérience passionnante, qui m'a beaucoup appris, c'était un défi. Il y avait peut-être un regard particulier de la part d'autres élus, mais je pense avoir trouvé ma place et mené ma mandature au mieux. Qui plus est, l'expérience de l'opposition était un exercice - avant celui des responsabilités aujourd'hui - très intéressant. Le travail mené - je pense notamment au dossier du Padduc et à beaucoup d'autres, comme celui de la coofficialité - m'a fait gagner en expérience au sein du groupe Corsica Libera. Ainsi, avec Jean-Guy Talamoni et Jean-Marie Poli, nous avons été très actifs durant ces années et avons contribué à faire avancer beaucoup de dossiers stratégiques.

Explosion de la classe politique française, sur fond de scandales et d'intérêts personnels... Vous êtes venue à la politique par le militantisme, que vous inspire ce spectacle?

Nous sommes dans le sens de l'Histoire, et les pas que nous faisons sont déterminants pour l'avenir de ce pays. Je crois qu'aujourd'hui, en Corse, nous nous sommes lancés un défi. Notre mandature est une majorité nationaliste, arrivée aux responsabilités après 40 années de combats et de revendications. Nous sommes aujourd'hui entrés dans une logique de prise de responsabilités et nous faisons la démonstration que l'on peut construire un pays. On dit souvent «faire Nation» au sens d'un projet, de fédérer des hommes et des femmes autour de ça, et je crois que la logique collective prend le pas de fait : l'entreprise est grande, le défi est grand et les individus s'effacent au profit du collectif. ■

Propos recueillis par Timothy LÉONCINI

21,9

Les chiffres de la semaine
M€ c'est l'évaluation du coût des travaux de réparation des ouvrages maritimes du Quai des Martyrs, du Vieux Port et de la route du front de mer à Bastia, annoncés le 20 février par la Ville et la CTC. Le financement devrait être assuré à 50% par l'Etat via le PEI.

1200

Les chiffres de la semaine
m² de capteurs représentant 0,5 MW de puissance thermique installée soit près de 780 Mwh: le 20 février l'AUE, l'Ademe, l'ATC et EDF ont lancé un appel à projets pour soutenir les installations solaires thermiques collectives de plus de 10 m².

4

Les chiffres de la semaine
d'augmentation sur les trafics motos en Corse en 2016, avec près de 100 000 motocyclettes traitées par les ports corses, indique une étude de l'Observatoire régional des transports. Qui précise en outre que la durée de séjour moyen des motards est passée de 7,7 à 8,2 jours entre 2015 et 2016.

ISULA SURELLA Projets à l'eau?

Bien que la Sardaigne soit une île de Méditerranée, elle n'a manifestement pas réussi à tirer parti de tout le potentiel économique que représente la mer qui l'environne. Ainsi, en matière d'aquaculture, si l'Italie se classe au 4^e rang européen, la Sardaigne est parmi ses régions à la traîne. Elle l'est aussi s'agissant de l'élaboration des documents de gestion de l'espace maritime permettant de consacrer la vocation d'aires bien définies et d'enclencher une série d'initiatives pour le développement d'activités, qu'il s'agisse d'aquaculture, de pêche, de transports, de recherche, de tourisme ou de valorisation du patrimoine sous-marin. De plus, la Région autonome ne s'est pas non plus préoccupée de nommer sa nouvelle Autorité portuaire à laquelle incomberait une planification des espaces marins. À l'heure actuelle, seules trois régions italiennes ne se sont pas encore dotées d'un tel outil, et la Sardaigne est l'une d'elles. Faute de cadre réglementaire, certains projets marquent le pas. Ou risquent de passer à côté de certains financements communautaires. C'est le cas notamment du projet « district du thon » qui vise à créer une filière complète autour d'une exploitation soutenable du thon rouge (de la reproduction et l'élevage à l'élaboration de produits de consommation, en passant par la recherche scientifique) et est susceptible de générer la création d'environ 600 emplois. ■ Sources : Sardinia Post, L'Unione sarda

L'IMAGE DE LA SEMAINE



Flamants à Biguglia • Photo DR

IL FALLAIT LE DIRE

« Je ne vais pas demander des directives à Madame Merkel! Ni à Monsieur Juncker! Et encore moins à Monsieur Draghi! Je ne me soumettrai pas! »

a lancé **Marine le Pen** lors d'une réunion publique à Claivaux-les-Lacs, le 17 février. Quelqu'un pour lui dire que le concept « France insoumise » est déjà pris ?

« Je mets sur la table la question de la diminution de la dépense publique parce que je parle vrai. D'autres candidats la laissent derrière »

a twitté le 21 février **François Fillon**. On ne doit pas avoir la même notion de ce qu'est le parler-vrai. Ni de la façon de faire des dépenses publiques à bon escient.

HAUT

Carton plein à l'Assemblée nationale où, dans la nuit du 21 au 22 février, les trois ordonnances -institutionnelle, financière et électorale- portant création de la collectivité unique de Corse ont été adoptées, malgré l'opposition des députés Les Républicains. Tout comme a été adoptée, peu après, à la quasi-unanimité (moins la voix du député Charles-Amédée De Courson) la proposition de loi sur l'assainissement cadastral et la résorption du désordre de la propriété dans l'île.

BAS

Aucun signe d'amélioration de la santé des TPE en 2016, selon le Baromètre fiducial des TPE, enquête de conjoncture réalisée par l'IFOP auprès des très petites entreprises. De plus, l'an passé, une TPE sur quatre (24 %) s'est trouvée confrontée à une trésorerie dans le rouge. Et moins de la moitié des chefs d'entreprise (49%) se déclarent optimiste pour leur propre activité tandis qu'ils sont 70 % à se montrer pessimistes, s'agissant du climat général des affaires. Mais est-ce bien une surprise ?

FRAGILE

Quelque 200 personnes -élus, usagers de la compagnie, représentants syndicaux- étaient rassemblées le 22 février au matin à l'aéroport de Calvi pour apporter leur soutien aux huit salariés du comptoir Air France de l'aéroport, dont la suppression devait être actée par le conseil d'administration de la compagnie. Ces employés se sont vus proposer d'être réaffectés sur les aéroports de Bastia, Ajaccio ou Nice, ou bien de travailler depuis chez eux par télétravail. Propositions toutes deux rejetées.



N° 01

ECO CORSE HABITAT

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 3000 €uros

Siège social : La Casaccia
20167 Afa

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte s.s.p. en date à AFA du 16 février 2017, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : ECO CORSE HABITAT

SIÈGE SOCIAL : AFA [Corse du Sud - 20167], la Casaccia

OBJET : La vente et la pose de maisons individuelles préfabriquées à ossature bois et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

TRANSMISSION DE PARTS : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu aux articles 11 à 13 des statuts

CAPITAL : 3000 €uros divisé en 30 parts de 100 €uros chacune

APPORTS : Exclusivement en numéraire

GERANCE : Monsieur Marc-Antoine CORTINCHI, demeurant à AFA [20167 - Corse du Sud], La Casaccia.

La Société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 1er février 2017, il a été constitué une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI 2M

Forme : Société Civile Immobilière

Capital : Cent euros

Siège : 3, Rue Général Graziani - BP 154 - 20220 Ile-Rousse

Objet social : Acquisition, construction, gestion, administration et exploitation par bail ou autrement de tous biens et droits immobiliers.

Durée : 99 ans

Apports en numéraire : 100 euros

Gérant : Monsieur Daniel-Yves MELONE

Immatriculation : La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour unique insertion,
La Gérance.

N° 03

M-B LE 1973

AVIS DE CONSTITUTION

de la Société Commerciale
[Conformément à l'article 285
du décret n°67-236 du 23 mars 1967
sur les Sociétés Commerciales]

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : M-B LE 1973

SIÈGE SOCIAL : Pont de Conca - 20144 Zonza

OBJET : Exploitation de tous fonds de commerce en gérance, location-gérance, exploitation en nom propre, des activités de bar, restaurant, débit de boisson à consommer sur place ou à emporter, petite restauration sur place

DURÉE : 99 ans

CAPITAL : 200 euros

GERANCE : Monsieur Adrien BATESTI Pont de Conca - 20144 Zonza, pour une durée indéterminée. Né le 04 octobre 1990. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

N° 04

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11/02/2017, il a été constitué une Société Civile :

Dénomination sociale : MARE E LENZA

Forme sociale : Société Civile de Construction Vente

Capital social : 1000 euros.

Siège social : Les Sables Rouges - Route de L'Arinella - 20600 Bastia

Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers et en particulier d'un terrain à bâtir afin de procéder à l'édification d'un ou plusieurs immeubles en vue de leur vente en totalité ou en fractions, et en général toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Durée : 50 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérance : Monsieur DOMINICI Paul-Louis, demeurant Les Sables Rouges, route de L'Arinella, 20600 BASTIA ;

Monsieur MONTINERI Pierre Laurent, demeurant Lenza, 20230 POGGIO-MEZZANA

Cessions de parts sociales : Les statuts prévoient que les cessions de parts sociales entre associés sont libres. Toutes cessions à des tiers non associés sont soumises à agrément préalable de la collectivité des associés.

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 13/02/2017, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : SMARTSAV

Siège social : IMM. LE BEARN, AV. DE LA LIBERATION, 20600 BASTIA

Forme : SARL Unipersonnelle

Capital : 500 €

Objet social : La réparation de tous matériels électroniques type téléphone mobile, tablette, ordinateur et périphériques et la vente d'accessoires liés à ces matériels.

Gérant : Monsieur PHILIPPE VAUQUOIS, Village d'Ortale, 20620 BIGUGLIA

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : KALLISTEE INVEST

SIÈGE SOCIAL : 7, Résidence du Parc Belvédère - 20000 Ajaccio

OBJET : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers - la vente de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un biens immobilier sis à AJACCIO [CORSE-DU-SUD] - 20090 Lieu-dit-Padule - RESIDENCE « U PIOPU » ;

DURÉE : 99 années

CAPITAL : 100 euros

APPORTS EN NUMÉRIQUE : 100 euros

GERANCE : Madame GERONIMI Agnès Antonia Marie Blanche. Née le 08 mai 1980 à OLMÈTO [20113], demeurant 7, Parc Belvédère - 20000 AJACCIO ;

Madame FOURNON Anne Marie Josianne Ginette épouse MORETTI. Née le 04 décembre 1986 à MARSEILLE [Bouches du Rhône], demeurant 55 Cours Napoléon - 20000 AJACCIO

CESSION DE PARTS : La cession des parts sociales est effectuée par acte authentique ou sous seing privé. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et au profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

IMMATRICULATION : Au RCS de Ajaccio.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia du 14/02/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : COSTANTINI-CECCARELLI

Siège social : 27, rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 €uros,

Gérance : Mme Marie Rose COSTANTINI, demeurant 27, rue Luce de Casabianca, 20200 BASTIA

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia

La Gérance,

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 08/02/2017, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : BUBBLE

Siège social : Lieu dit Chioso Communo, 20167 CUTTOLI CORTICCHIATO

Forme : SAS

Capital : 200 Euros

Objet social : AGENCE DE COMMUNICATION

Président : Monsieur Adrien, Cedric Chevalier demeurant : Lieu dit Chioso Communo, 20167 Cuttoli Corticchiato élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 09

«SOCIETE D'EXPLOITATION DU DOMAINE DE CASTELLARE »

Société Civile

d'Exploitation Agricole

Au capital de 1000 euros

Siège social : GFA du Castellare
20213 Castellare di Casinca

AVIS D'INSERTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23/11/2016 à CASTELLARE DI CASINCA il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole dont les caractéristiques sont :

Dénomination sociale :

SOCIETE D'EXPLOITATION

DU DOMAINE DE CASTELLARE

SIGLE : S.E.D.C.

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole

Capital : 1000 euros

Siège : GFA DU CASTELLARE - Route d'ANGHIONE, 20213 CASTELLARE DI CASINCA

Objet : Culture de terres agricoles et l'élevage conformément aux usages agricoles.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Apports : Les associés n'ont effectué que des apports en numéraire dont le montant s'élève à la somme de 1500 €

Gérants : EARL COSENZA Denis, Exploitation agricole à responsabilité limitée

Au capital de 7500 euros - RCS BASTIA 827 572 850, Siège social : DOMAINE DE L'ARANCERA, 20213 PENTA DI CASINCA ;

SARL Jean Jacques CANARELLI, Société à responsabilité limitée au capital de 100 €, RCS BASTIA 825 106 578, Siège social GFA DU CASTELLARE - Route d'Anghione, 20213 CASTELLARE DI CASINCA

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés. La cession des parts sociales à d'autres personnes ne peut intervenir qu'après l'agrément des associés donné dans la forme d'une décision collective extraordinaire

Pour avis et mention,
Messieurs Denis COSENZA

et Jean Jacques CANARELLI - membres fondateurs.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Propriano du 20/02/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de chirurgien-dentiste

Dénomination sociale :

SELARL DU DOCTEUR ECHINARD

Siège social : 7, Rue Charles Tomasini, 20110 PROPRIANO

Objet social : l'exercice de la profession de chirurgien-dentiste

Durée de la Société : 50 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au R.C.S.

Capital social : 2000 euros

Gérance : Monsieur Jonathan ECHINARD, demeurant 14, Rue du 9 Septembre, 20110 PROPRIANO

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance

SOCIETE D'EXPLOITATION MADEMOISELLE CARINA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000 €

Siège social : 3 rue César Campinchi
20200 Bastia

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/02/2017, il a été constitué une Société :

FORME : SASU

DENOMINATION :

**SOCIETE D'EXPLOITATION
MADEMOISELLE CARINA**

SIÈGE SOCIAL : 3 Rue César CAMPINCHI, 20200 BASTIA

OBJET : Vente au détail de vêtements, prêt à porter, chaussures et accessoires de mode

CAPITAL : 1.000 euros.

PRESIDENT : Mme Elise RAULET demeurant : 5, rue Lucrece de CASABIANCA, 20200 BASTIA élu pour une durée indéterminée.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET EXERCICES DU DROIT DE VOTE : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

CLAUSES D'AGREMENT :

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia

IMMATRICULATION : RCS Bastia

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP établi à AJACCIO en date du 18/02/2017, il a été constitué une SAS présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **STEVANA,**

SIÈGE SOCIAL : Diamant II - 8, Place Général de Gaulle - 20000 AJACCIO

OBJET : La société a pour objet :

- L'exploitation d'un local afin de diffuser des événements sportifs avec petite restauration et consommation sur place de boissons non alcoolisées et alcoolisées de 3ème catégorie.

- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 1000 euros

DROIT DE VOTE : Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable.

PRESIDENT : Frédéric Jules Joseph CHIAPPE, demeurant 5, Av. Napoléon III Immeuble le Préau, AJACCIO (Corse),

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,
le président.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 13/01/2017, il a été constitué une SAS dénommée **AJACCIO BILLARDS & COCKTAILS**. Sièges sociaux : 12 rue forcioli comti 20000 Ajaccio. Capital : 200euros. Objet : Bar. Président : M. Benoit MIGNONE, chemin des vignes 20167 Afa. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à MEZZAVIA du 20/02/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : **EMILIE REGENT**
Siège social : U Cataru, chez Mr et Mme REGENT, 20167 ALATA

Objet social : Acquisition, gestion et location de patrimoines immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 Euros

Gérance : Mme Emilie, Betty REGENT, demeurant Hameau de Pietrosella 20167 Alata

Immatriculation de la Société au RCS d'AJaccio

La Gérance,

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Bastia du 16/02/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SAS J.B.S**

Forme : SAS

Capital : 3.000 euros

Siège social : 1, rue Abbatucci - 20200 Bastia

Objet : Commerce de vente d'articles de chasse et de pêche

Durée : 99 ans

Gérant : Giamarchi Jean-Baptiste demeurant : Immeuble "Le Résidentiel", Bd Benoîte Danesi, 20200 Bastia

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/02/2017, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : **SUMMERWEAR**

Siège social : RUE DU 9 SEPTEMBRE 1943, 20137 PORTO-VECCHIO

Forme : SAS Capital : 1000 Euros

Objet social : Achat et vente de prêt-à-porter et articles mode et services annexes pour la femme.

Président : Madame Marie lucre PIERGIGLI demeurant : RUE DU 9 SEPTEMBRE 1943, 20137 PORTO VECCHIO élu pour une durée indéterminée

Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Cession des actions soumise à agrément.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 17/02/2017, il a été constitué une Société

Dénomination sociale : **REVINDA**

Siège social : 46 cours Napoleon, 20000 AJACCIO

Forme : SAS Capital : 500 Euros

Objet social : vente au détail de vêtements, prêt à porter, chaussures et accessoires

Président : Monsieur Nicolas, Antoine, Marie LECA demeurant : Rue de la republique, 20130 CARGESE

élu pour une durée indéterminée

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 15/02/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **SARL A PERSICA**

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Capital : 6.000 €

Siège social : Lieu-dit Fratta - 20230 San Giuliano

Objet : Achat, vente et distribution en France et à l'étranger de tous produits alimentaires et autres dont produits nécessaires aux agriculteurs, produits liés au jardinage et au bricolage.

Durée : 75 ans

Gérant : Mme Lucie BATESTINI, demeurant : Lieu-dit La Fiorentina - 20230 San Giuliano

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia

Pour avis,

MODIFICATION GERANT

N° 19

SOCIETE CORSE DE SUPER SERVICE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 152.449,02 euros

Siège social : Bassanese, Lupino,

20600 Bastia

496 420 159 RCS Bastia

Aux termes d'une décision de la Présidente en date du 16 février 2017, il résulte que : Madame Henriette BOURDIEC, demeurant à SAN MARTINO DI LOTA [20200], au 76 Route du Cap, Hameau de Grisgone, 20200 a été nommée en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Henri BOURDIEC, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

N° 20

SARI-SOLENZARA IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7622,45 euros

Siège social : Route du Port

20145 Sari-Solenzara

345 262 356

Aux termes d'une délibération en date du 30 JANVIER 2017, la collectivité des associés a révoqué Madame JOELLE TOMA, gérante de la Société et a nommé en remplacement, Madame TOMA JOSETTE, demeurant 15 Maison Romieu, 20200 Bastia, pour une durée illimitée à compter du 28 janvier 2017.

L'article 21 des statuts a été modifié en conséquence. Le nom de Madame TOMA JOSETTE a été substitué à celui de Madame JOELLE TOMA.

Pour avis, La Gérance.

N° 21

BORGIO EQUIPEMENTS

S.A.R.L. au capital de 22.900 €

Siège : R.N. 193 - 20620 Biguglia

R.C.S. Bastia 329.141.816

L'assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 2017 a décidé de nommer Monsieur Louis SANTONI, demeurant Villa Vetrice - Route supérieure de Cardo - 20200 BASTIA, en qualité de cogérant de la société.

Le gérant.

MILAU

Société Civile Immobilière

Au capital de 30 000.00 €

Siège social : Plaine de Péri

Ld Cavonu - 20167 Péri

819 564 022 RCS Ajaccio

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 6 février 2017, il résulte que : Madame Delphine SOGNO demeurant route du Vazzio - Colline Ricanto - C2 Etage 3, AJACCIO (Corse), a été nommée gérante, en remplacement de Monsieur Michaël-Junior ANDREANI-GROS, gérant démissionnaire. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJaccio.

N° 23

HOTEL DE PORTICCIO

SARL au capital de 1.066.200 €

Siège social : Lieu-dit Porticcio

Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio

321 760 456 RCS Ajaccio

Suivant procès-verbal en date du 20 janvier 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement a décidé de nommer en qualité de gérant non associé, M. Bart VAN CAUWELAERT demeurant 550 Route du Saudan 64240 URT, en remplacement de M. Jean-Christophe GRAS, démissionnaire. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

N° 24

SCI MAGE

RCS Bastia 824 455 711

L'Assemblée générale extraordinaire du 01-02-2017 a voté à l'unanimité la résolution suivante :

Mme PAGLIAI Virginie née le 06/12/1981 à Bastia (2B), demeurant 28, Boulevard PAOLI, 20200 BASTIA, de nationalité française, est nommée cogérante de la société à compter du 01-02-2017 pour une durée illimitée.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
la gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 25

WHEN YOU WANT BIGUGLIA

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 1000.00 €

Siege Social : Chez La Brass

RN 193 - Route d'AJaccio

C/C Casino - 20250 Corte

817 585 938 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 19 janvier 2017 :

- Le siège social a été transféré, à compter du 19/01/2017, de CORTE (Corse) Chez La BRASS - RN 193 - Route d'AJaccio C/C Casino, à Centre Paradisa, Lieu-dit Paradisa, RN 193, 20620 BIGUGLIA. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

"ICN" FAX 04 95 32 02 38

CANTONE

Société Civile Immobilière
 Au capital de 188.000.00 €
 Siège social :
 Zone Industrielle Cantone
 20260 Calvi
 318 293 032 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 01/02/2017, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 01/02/2017, de Zone Industrielle Cantone, CALVI (Corse), à **c/o Cabinet Gérard CLAIR, Boulevard Wilson, Les remparts, 20260 Calvi.**

En conséquence, l'article « SIEGE » des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
 le représentant légal.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

**PASSION NAUTIQUE
SERVICE ET LOISIR**

Sigle : « P.N.S.L »

SARL transformée en S.A.S.

Au capital de 8.000 €uros

Siège social : 46, Route de Bonifacio

20137 Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 521 076 612

**AVIS
DE TRANSFORMATION**

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 16/02/2017, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du 30/12/2016, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le siège social est transféré pour être fixé à : **Park Saint-Louis, Route de Porra, lieu-dit "Araggiu" 20137 PORTO VECCHIO (commune de Porto Vecchio),** à compter du 30/12/2016.

Le capital social reste fixé à la somme de 8.000 €uros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Mr Fabrice BOUSQUET, gérant.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Mr Fabrice BOUSQUET, Président, demeurant 46, route de Bonifacio 20137 PORTO VECCHIO.

Modification au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,
 La Gérance.

OBI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 €uros

Siège social :

3, Rue Georges Bernard Shaw
 75015 Paris-RCS Paris 538 732 413

Aux termes d'une décision en date du 12/01/2017, l'actionnaire unique a décidé de :

- transférer le siège social et l'établissement principal du : 3 Rue Georges Bernard Shaw, 75015 PARIS au : **9, Avenue Maréchal Sébastiani 20200 BASTIA [Commune de Bastia]** à compter de ce jour.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 538 732 413 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Président : Mr François ALBERTINI demeurant Route de Lucciana dite Route du Village 20290 LUCCIANA

- supprimer l'ancien objet social et de le remplacer par :

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- L'exploitation d'un établissement d'hébergements pour personnes âgées de type résidence seniors.

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus,

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités,

- La participation, directe ou indirecte, de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe,

- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. et de modifier en conséquence les articles 3 et 5 des statuts.

Pour avis, Le Président.

CREADANZA

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 1 000.00 €

Siege Social : Rue Strada Vecchia

20290 Borgo

809 526 148 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 14 février 2017 :

- Le siège social a été transféré, à compter du 14/02/2017, de BORGIO [Corse] rue Strada Vecchia, à **BASTIA [Corse], Rue François Lota ZI Erbajolo.**

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

- La dénomination sociale a été changée, à compter du 14/02/2017, ancienne CREADANZA, nouvellement **HANGAR 127.** En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié.

- L'objet social est modifié, à compter du 14/02/2017, pour exercer les activités suivantes : la création et la conception graphique, l'édition commerciale et la création et la maintenance de site Internet, l'exploitation par tout moyen d'un fonds de commerce de restauration de type rapide, en France ou à l'étranger." En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
 et droit douanier

32 boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Suivant AGE en date du 12 janvier 2017, les associés de la société « **E.M.A. HOLDING** », SARL au capital de 10.000 euros, dont le siège est Chemin d'Agna-redda, 20137 PORTO-VECCHIO [RCS AJACCIO 802 913 780], ont décidé de rajouter à l'objet social de la société, à compter du même jour : l'activité d'achat, vente et location de bateaux, promenades en mer. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio

Votre publicité dans l'ICN!

2 parutions sur 2 semaines!
 BI-CHROME (2 couleurs - Noir/Bleu)

40€.

Format 45 mm x 55 mm - (Une colonne)
 Nouveau client = 1 parution offerte en plus!

95 mm

06 75 12 93 47
 jfa@corse-information.info

SYNERGIE HABITAT

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000.00 €

Siège Social :

6, Résidence Le Bastio

2 Route du Village

20600 Furiani (Haute-Corse)

792 852 352 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 16 février 2017 :

- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 01/01/2017, aux activités suivantes :

- Tout travaux de bâtiment en gros œuvre et second œuvre dont notamment : les travaux d'électricité, la vente et la pose de climatisation, les travaux de cloisons et de peintures, la plomberie, les terrassements ;

- Les aménagements d'extérieurs et d'espaces verts, l'achat et la vente de terre, de gravas et de remblais divers ;

- Le transport de matériaux ;

- Le suivi de chantier.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

*** Ancienne mention :**

La société a pour objet : Travaux d'électricité, Vente et pose de climatisation, travaux de cloisons et de peintures, plomberie en sous-traitance, terrassement, aménagements d'extérieurs et d'espaces verts, transports de matériaux, achat et vente de terre, de gravas et de remblais divers, suivi de chantiers.

*** Nouvelle mention :**

La société a pour objet : - Tout travaux de bâtiment en gros oeuvre et second oeuvre dont notamment : les travaux d'électricité, la vente et la pose de climatisation, les travaux de cloisons et de peintures, la plomberie, les terrassements ;

- Les aménagements d'extérieurs et d'espaces verts, l'achat et la vente de terre, de gravas et de remblais divers ;

- Le transport de matériaux ;

- Le suivi de chantier. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

DOROTHY ROSE

SARL au capital de 1.000 €uros

Siège social : 1, Cours Grandval,

Résidence Diamant 2, 20000 Ajaccio

799 445 325 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 14/02/2017, l'AGE des associés a décidé à compter du 15/02/2017

- de nommer en qualité de nouveau gérant Mr Georges, Nicolas SOLDAINI demeurant Résidence de Barbicaja, Route des Sanguinaires 20000 AJACCIO, pour une durée illimitée en remplacement de Mme Christine Marie VIDIL (épouse DIAZ) démissionnaire.

- de supprimer le sigle "Take Away Story" sans qu'il y ait lieu de le remplacer.

- de supprimer l'ancien objet et de le remplacer par : "Commerce de prêt à porter, chaussures, maroquinerie, articles et accessoires de mode, articles et linge de maison", et de modifier en conséquence les articles 2, 3 et 17 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

HOTEL PINARELLO

SARL au capital de 177.000 €uros

Siège social : Pinarello

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

RCS Ajaccio 823 002 811

Aux termes d'une décision en date du 01/02/2017, l'associée unique a décidé :

- d'étendre l'objet social aux activités de location de bateaux et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- d'augmenter le capital social de 126.000 €uros, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

*** Ancienne mention :**

Capital social : 151.000 euros

*** Nouvelle mention :**

Capital social : 177.000 euros

- de nommer en qualité de cogérant pour une durée illimitée, Monsieur Vincent BARAT, demeurant Capu di Lecci 20137 LECCI

Pour avis,
 La Gérance.

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 8 Février 2017, l'associé unique de la SASU « **HOLDING JB** », au capital de 500 € dont le siège social est situé lieu-dit Rotajolo, résidence A Fun-tana, Porticcio, 20166 ALBITRECCIA, im-

matriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 821 803 823, a pris la décision de procéder à la nomination de la SARL « **AUDIT & CONSEIL BALAGNE** » au capital de 2000 € dont le siège social est situé villa l'Aiglon, avenue Santa Maria, 20260 CALVI, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 794 111 302, représentée par Mr PINELLI François Michel, en qualité de commissaire aux comptes titulaire pour une période de 6 exercices se terminant lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022.

L'associé unique décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une période de 6 exercices se terminant lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022, Mme CASANOVA Marie Josée, dont le siège social est situé 4 boulevard Mas-seria, 20000 AJACCIO

Pour avis,
 Le gérant.

N° 35

SAS FFI

RCS Bastia 822 998 373

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 01-01-2017 les résolutions suivantes avec effet au 01-01-2017 ont été votées à l'unanimité par les associés :

1 - Changement de dénomination :
La nouvelle dénomination de la société est : **FFI**. [au lieu de FFPJE].

2 - Changement de siège social :
Le siège social et l'activité de la société sont fixés à : **Lieu-dit VAL ALTARE - SANTA MARIA DI LOTA - 20200 BASTIA**. Il ne subsiste aucun établissement ni aucune activité à l'adresse de l'ancien siège social.

3 - Modification des statuts :
Les articles 2 et 3 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, le Président.

N° 36

LA TOUR GENOISE

SARL au capital de 1.122.600 Euros

Siège social : Hôtel Le Pinarello, Pinarello

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
448 775 338 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2017, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités de "Prise de participation dans des sociétés hôtelière ou de restauration ; Plateforme de réservation pour hôtellerie et restauration" et de modifier en conséquence l'article OBJET des statuts.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CESSIION

N° 37

**B. LEONELLI**Avocat - 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 16 Février 2017, enregistré à BASTIA le 20 Février 2017, dossier 2017 05361, référence 2017 A 00222, Monsieur Stéphane, Joseph BRACCINI, demeurant à VILLE DI PIETRABUGNO [20200] Résidence Pietra Serena, Bât D, **a cédé** à la société "L'ANTICA" société par actions simplifiée à associé unique au capital de 1.000 € dont le siège social est à BASTIA [20200] 7, Rue Saint-Jean, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA sous le numéro 824 525 216, un fonds de commerce de vente de cafétéria, débit de boissons, licence IVème catégorie à l'enseigne "LE BUREAU", sis à BASTIA [20200] 15, Avenue Emile Sari, moyennant le prix de 70.000 €, s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour la somme de 57.100 €.

-Aux éléments corporels pour la somme de 12.900 €.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 16 février 2017. Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA [20200] 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

N° 38

**Albert PELLEGRINI**

Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga

Bât. A2 - 20200 Bastia

Tél : 04.95.32.05.85

Fax : 04.95.32.13.35

Suivant acte sous seing privé en date à BASTIA du 14/02/2017, enregistré Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement BASTIA, le 16/02/2017, Dossier 2017 05002, référence 2017 A 00210,

La SARL Centre Auditif Corse, au capital de 5.000,00 €, dont le siège social est Résidence Mathéa - Folelli - 20213 - PENTA DI CASINCA, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le n° 502 124 514, Société en liquidation Judiciaire, représentée aux présentes par son Liquidateur Maître Bernard ROUSSEL.

A CEDE A :

La Société AJB, SARL au capital de 1.000,00 €, dont le Siège Social 2, Rue Chanoine COLOMBANI - 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le n° 811 544 550, représentée aux présentes par son Gérant en exercice Mr Benoit Cormier.

1°) un fonds de commerce principal de Fabrication vente et la réparation de toutes prothèses auditives ainsi que tous accessoires s'y rapportant, sis Résidence Mathéa Folelli - 20213 - PENTA DI CASINCA.

2°) un fonds de commerce secondaire de Fabrication vente et la réparation de toutes prothèses auditives ainsi que tous accessoires s'y rapportant, sis Immeuble Concorde, Route de la Mer - 20240 GHISONACCIA.

Moyennant le prix de 5.000 euros.

La prise de possession effective a été fixée au 09/11/2016.

L'acquéreur fera immatriculer ces fonds au RCS de BASTIA.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, Chez Maître Bernard ROUSSEL Mandataire de Justice - Immeuble U Boscu D'oru - Pietranera - 20200 - BASTIA.

Pour avis,

N° 39

CESSION de FONDS de COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé du 3 janvier 2017, enregistré à BASTIA 20200, sous le N° 045892 référence 2017 A 00208 :

Monsieur Maurice Antoine MATTEI, né le 7/02/1932 à MARSEILLE 13000, domicilié à « Porticciolo » commune de CAGNANO 20228,

A cédé à la SASU U PATRIARCU, société en formation, qui sera immatriculée au TC de BASTIA, domiciliée « Porticciolo » à CAGNANO 20228, représentée par son Président Monsieur Claude François MATTEI :

Un fonds de commerce d'Hôtel Restaurant à la même adresse, que Monsieur Claude François MATTEI exploitait en nom propre au titre d'une convention de location-gérance accordée par le cédant.

La prise de possession est fixée au 3/1/2017 ;

Prix : le prix de 80.000 € (éléments corporels et incorporels) a été payé comptant.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du Cédant.

Pour avis, La Gérance.

EXTRAIT DE JUGEMENT

N° 40

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIAChambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005**EXTRAIT**

Par jugement du 13 Février 2017, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation judiciaire à l'égard de :

Olivier Christophe Santarelli
Gérant de l'Entreprise Tetraplan
N° Siren 499 541 548,

ayant son siège social Barchetta, Résidence Ferrali, 20290 Volpajola
Inscrite au RCS : N° Siren 499 541 548

Date de cessation des paiements :
13 Février 2017

Juge Commissaire : Mme Sbragia, Juge Commissaire

Mandataire Judiciaire :
Maître Bernard Roussel, 850 rue Etienne Lenoir, 30900 Nîmes

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

N° 41

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIAChambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005**EXTRAIT**

Par jugement du 13 Février 2017, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actifs la procédure de Liquidation judiciaire ; et constate l'impécuniosité de la procédure de liquidation judiciaire et allouée 1500 euros au Mandataire Judiciaire à l'égard de :

Fragassi Marcel, ayant son siège social L.D Suerta, rte de St Florent, 20200 Bastia [Haute-Corse]

Nom : Fragassi
Prénom : Marcel

Pour extrait : le Greffier.

N° 42

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIAChambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005**EXTRAIT**

Par jugement du 13 Février 2017, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actifs de la procédure de Liquidation judiciaire à l'égard de :

Association Kyrnea Formation prise en la personne de sa Présidente
Mme Janine Vittori, ayant son siège social Chez Mme Vittori
Résidence Bertrand - Bât
20200 Bastia

Forme : Association
Inscrite au RCS : Siren 432 695 534
Activité : Formation

Pour extrait : le Greffier.

N° 43

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIAChambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005**EXTRAIT**

Par jugement du 13 Février 2017, le Tribunal prononce l'extension de la procédure de Liquidation judiciaire de SCEA Domaine Casabianca à la :

SCI Domaine de Santa Maria, immatriculée au RCS sous le N° 400 900 064 prise en la personne de son représentant légal en exercice ayant son siège social 20230 Linguizzetta

Forme : SCI
Inscrite au RCS : 400 900 064
Date de cessation des paiements :
23 Juin 2014

Juge Commissaire : Mme Sbragia, Juge Commissaire

Mandataire Judiciaire :
Maître Bernard Roussel, 850 rue Etienne Lenoir, 30900 Nîmes

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

N° 44

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIAChambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005**EXTRAIT**

Par jugement du 13 Février 2017, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement judiciaire à l'égard de :

Josiane Monique Castellani, ayant son siège social Résidence Santa Madalena - 20600 Bastia

Activité : Infirmière Libérale
Date de cessation des paiements :
13 Février 2017

Juge Commissaire : Mme D. Sbragia, Juge Commissaire

Mandataire Judiciaire :
Maître Bernard Roussel, 850 rue Etienne Lenoir, 30900 Nîmes

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : le Greffier.

N° 45

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIAChambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005**EXTRAIT**

Par jugement du 13 Février 2017, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actifs la procédure de Liquidation judiciaire à l'égard de :

Braconi Barbara, ayant son siège social Actuellement 1439 Route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia [Haute-Corse]

N° RCS : 529 592 198 RCS Bastia
Activité : Agent Commercial

Pour extrait : le Greffier.

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 13 Février 2017, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actifs la procédure de Liquidation judiciaire à l'égard de :
SCI Campo Longo,
ayant son siège
social chez Mme P. Rambout,
Rte de la Mer,
20240 Ghisonaccia (Haute-Corse)
Inscrite au RCS : 2000 D 00001
**Activité : Achat vente construction de
tous biens**

Pour extrait : Le Greffier.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 47



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

Email: cabinet.leonelli@wanadoo.fr

"TRAGONE MATERIEL ELECTRIQUE" TRAMELEC

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 15.245 €

Porté à 600.000,00 €

Siège social : Z.I. U Tragone

R.C.S : Bastia N° 377 624 267

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 22 Décembre 2016, enregistré à BASTIA le 21 Février 2017, dossier 2017 05613, référence 2017 A 00234, il résulte que le capital social a été augmenté d'une somme de Cinq Cent Quatre Vingt Quatre Mille Sept Cent Cinquante Cinq EUROS [584.755,00 €] par incorporation de la somme de Cinq Cent Quatre Vingt Quatre Mille Sept Cent Cinquante Cinq EUROS [584.755,00 €] prélevée sur le compte "Autres Réserves" créancier de 622.671,00 € ainsi ramené à 37.916,00 €, Pour le porter de 15.245,00 € à 600.000,00 €.

Cette opération est effectuée par élévation du montant nominal des parts anciennes qui sera porté de Quinze Euros et Deux Cent Quarante Cinq Centimes [15,245 €] à Six Cents Euros [600,00 €].

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Article 7 - Capital social :

* Ancienne mention :

Le capital social fixé à la somme de Quinze Mille Deux Cent Quarante Cinq Euros [15,245,00 €] est divisé en 1.000 Parts sociales de 15,245 Euros chacune.

* Nouvelle mention :

Le capital social s'élève à la somme de Six Cent mille euros [600.000,00 €], il est divisé en 1.000 Parts sociales de Six Cents euros [600,00 €] chacune.

Pour avis,
Le Gérant.

HOTEL PINARELLO

SARL au capital de 151.000 €uros
Siège social : Pinarello
20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 823 002 811

Par décision du 12/01/2017, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 150.000 €uros, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :

Capital social : 1000 euros

* Nouvelle mention :

Capital social : 151.000 euros

Pour avis,
La Gérance.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 49

ISO PLAC 2A

SARL au capital de 1.000 €uros
Siège social : Lot n°92, La Confina,
Allée de la Gravona
20167 Mezzavia
RCS Ajaccio 753 604 065

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/10/2016 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidatrice Mme Laurence BRIGATO, demeurant Lot n°92, La Confina, Allée de la Gravona, 20167 MEZZAVIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lot N°92, La Confina, Allée de la Gravona, 20167 MEZZAVIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 50

ISO PLAC 2A

SARL au capital de 1.000 €uros
Siège social : Lot n°92, La Confina,
Allée de la Gravona
20167 Mezzavia
RCS Ajaccio 753 604 065

L'Assemblée Générale réunie le 31/10/2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Laurence BRIGATO de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.



Fiduciaire Ile de France Méditerranée
SARL - PARIS - NANCY - STRASBOURG - GENÈVE - PORTOFINO

F.I.F.M

1, rue Notre Dames de Lourdes
Bastia - Tel : 04.95.34.84.34

SCI DU CIGNO

Société Civile Immobilière En Liquidation
Au capital de 73.175,53 €
Siège social : 8, Avenue Emile Sari
20200 Bastia
340 680 578 RCS Bastia

Par une assemblée générale ordinaire en date du 30 janvier 2017, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus et décharge de son mandat au liquidateur, M. François BOU-LANGER, demeurant à BASTIA [20200] - 10, Avenue Emile Sari, et ont constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de BASTIA.

N° 52

DA.SI.KA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1525 euros
Siège social : Route de Valle di Mezzana,
20167 Sarrola-Carcopino
343 958 971 RCS Ajaccio.

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 25/01/2017, la société METAL SUD, société à responsabilité limitée au capital de 27 441 euros, dont le siège social est sis Route de Baleone, Lieudit Fontaine Sèche, AFA, 20167 MEZZAVIA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le numéro 046 520 318 a, en sa qualité d'associée unique de la société DA.SI.KA, décidé la dissolution anticipée de ladite Société. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société DA.SI.KA peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,

N° 53

CABINET LEONHARD

Société à Responsabilité Limitée
Unipersonnelle
Au capital de 7622,45 euros
Siège Social : Pela Curacchia
20129 Bastelicaccia
RCS : Ajaccio 399 730 175

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 20 décembre 2016, il résulte que :

- L'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20 décembre 2016 et sa mise en liquidation. Monsieur Gérald LEONHARD demeurant Pela Curacchia 20129 BASTELICACCIA est nommé comme liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé Pela Curacchia, 20129 BASTELICACCIA. Le liquidateur a établi le compte définitif de liquidation. Le 31 décembre 2016, l'associé unique a constaté la clôture de liquidation de la société.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce et des sociétés d'Ajaccio.

SAS GAMA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège social : C/o Marc Angelini
43, Route de la Corniche
20200 Santa-Maria-di-Lota
802 290 635 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 janvier 2017, il résulte que :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 janvier 2017 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Mr Marc ANGELINI, demeurant 43 Route de la Corniche - 20200 Santa-Maria-di-Lota, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 43 Route de la Corniche - 20200 SANTA-MARIA-DI-LOTA, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Mention sera faite au RCS : BASTIA.

Pour avis,

N° 55

EURL COIFFURE ATIPIK

SARL au capital de 1.500 €uros
Siège social : 4 Cours Sœur Amélie
20100 Sartène
B 512 215 344 RCS Greffe Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 30 Avril 2016 enregistré à SARTENE le 7/9/2016, bordereau n° 2016/290, case n°1, il résulte que : La collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 avril 2016 et a nommé comme liquidateur, Madame FERRY Emeline, demeurant à ABBELLARA [20110] , Route du Stade, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège social de la liquidation est fixé à l'ancien siège social. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio

Pour avis,

N° 56



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32 boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans «l'informateur corse» numéro 6652, concernant la mise en location gérance du fonds de commerce de Mme FILIPPI à la société «BRASSERIE DE LA PLACE», **il y a lieu de lire** : pour une durée de trois ans à compter du 15 mars 2017, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes de trois ans.

Pour avis au RCS d'Ajaccio



AVIS DE MARCHÉ

TRAVAUX

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1] NOM ET ADRESSES : Collectivité Territoriale de Corse, 22 Cours Grandval, BP 215, 20187, Ajaccio CEDEX, F, Téléphone : [+33] 4 95 51 64 64, Courriel : commande.publique@ctc-corse.fr, Code NUTS : FR83

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.corse.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.corse.fr>

I.2] PROCÉDURE CONJOINTE

I.3] COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.corse.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

autre adresse : Collectivité Territoriale de Corse, Numéro national d'identification : Collectivité Territoriale de Corse, Collectivité territoriale de Corse Direction des routes / SEIR 22 crs grandval - BP 215, www.corse.fr, 20187, Ajaccio CEDEX, F, Courriel : sylvie.pierrazzi@ctc-corse.fr, Code NUTS : FR83, Adresse internet : <http://www.corse.fr>, Adresse du profil d'acheteur : <http://www.corse.fr>

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <http://www.corse.fr>

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4] TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5] ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.1] ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1] Intitulé : Voie nouvelle Bastia / Furiani - Liaison entre les échangeurs E1 et E2 bis

Numéro de référence : 16S0078

II.1.2] Code CPV principal :

Mots descripteurs : Ouvrage d'infrastructure

Descripteur principal : 45233120

Descripteur supplémentaire :

II.1.3] Type de marché : Travaux

II.1.4] Description succincte : Création d'une portion de voie nouvelle de la liaison "Bastia / Furiani" entre l'échangeur E1 en cours de travaux et le raccordement à la route départementale 464 (E2bis). Travaux de terrassements - ouvrages - assainissement - chaussées et d'éclairage.

II.1.5] Valeur totale estimée : Valeur hors TVA : euros

II.1.6] Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : oui

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots

II.2] DESCRIPTION

II.2.1] Intitulé : Génie civil, Terrassement, Assainissement

Lot n° : 1

II.2.2] Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Ouvrage d'infrastructure

Code CPV principal : 45233140

Descripteur supplémentaire :

II.2.3] Lieu d'exécution

Code NUTS : FR83

Lieu principal d'exécution : Commune de Furiani - RT 12

II.2.4] Description des prestations : Les travaux comprennent : les travaux préparatoires les terrassements généraux les réseaux d'assainissement pluvial les réseaux d'eau potable les réseaux d'eau brute les réseaux d'eaux usées les réseaux souterrains d'éclairage et de télécommunications les travaux de chaussée (couches de forme, bordures de trottoirs, béton des trottoirs...) la reconstruction des murs et clôtures

II.2.5] Critères d'attribution : critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. Valeur technique évaluée sur la base du mémoire technique / Pondération : 30

Prix :

1. Prix / Pondération : 70

II.2.6] Valeur estimée : Valeur hors TVA : 4.850.000 euros

II.2.7] Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique-

Durée en mois : 16

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9] Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10] Variantes : Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11] Information sur les options

Options : non

II.2.12] Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13] Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14] Informations complémentaires : Critère de jugement des offres : prix : 70% / technique : 30%. La valeur technique sera évaluée sur la base du mémoire technique remis dont le détail est décrit à l'article 5.1 (documents à produire) du règlement de consultation. Méthodologie des travaux 10 pts, Planning d'exécution 5 pts, Installations de chantier 1 pt, Moyens matériels 2 pts et moyens en personnel 2 pts

II.2] DESCRIPTION

II.2.1] Intitulé : Ouvrages d'arts

Lot n° : 2

II.2.2] Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Ouvrage d'art

Code CPV principal : 45220000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3] Lieu d'exécution

Code NUTS : FR83

Lieu principal d'exécution : Les travaux comprennent : les ouvrages divers

II.2.4] Description des prestations : Commune de Furiani - RT 12

II.2.5] Critères d'attribution : Critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. Valeur technique évaluée sur la base du mémoire technique / Pondération : 30

Prix :

1. Prix / Pondération : 30

II.2.6] Valeur estimée : Valeur hors TVA : 3.450.000 euros

II.2.7] Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique-

Durée en mois : 10

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9] Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10] Variantes : Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11] Information sur les options

Options : non

II.2.12] Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13] Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14] Informations complémentaires : Critère de jugement des offres : prix : 70% / technique : 30%. La valeur technique sera évaluée sur la base du mémoire technique remis dont le détail est décrit à l'article 5.1 (documents à produire) du règlement de consultation. Méthodologie des travaux 10 pts, Planning d'exécution 5 pts, Installations de chantier 1 pt, Moyens matériels 2 pts et moyens en personnel 2 pts

II.2] DESCRIPTION

II.2.1] Intitulé : Chaussées

Lot n° : 3

II.2.2] Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Revêtements de sols

Code CPV principal : 45233220

Descripteur supplémentaire :

II.2.3] Lieu d'exécution

Code NUTS : FR83

Lieu principal d'exécution : Commune de Furiani - RT 12

II.2.4] Description des prestations : Les travaux comprennent: Les travaux préparatoires le rabotage de la chaussée, la réalisation de la couche d'accrochage, la réalisation des couches de grave-bitume, la réalisation des couches de béton bitumineux

II.2.5] Critères d'attribution : Critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. Valeur technique évaluée sur la base du mémoire technique remis / Pondération : 30

Prix :

1. Prix / Pondération : 70

II.2.6] Valeur estimée : Valeur hors TVA : 1.500.000 euros

II.2.7] Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique-

Durée en mois : 4

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9] Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10] Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11] Information sur les options

Options : non

II.2.12] Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13] Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14] Informations complémentaires : Critère de jugement des offres : prix : 70% / technique : 30%. La valeur technique sera évaluée sur la base du mémoire technique remis dont le détail est décrit à l'article 5.1 (documents à produire) du règlement de consultation. Méthodologie des travaux 10 pts, Planning d'exécution 6 pts, Moyens matériels 2 pts et moyens en personnel 2 pts

II.2] DESCRIPTION

II.2.1] Intitulé : Equipements de sécurité

Lot n° : 4

II.2.2] Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Glissières de sécurité

Code CPV principal : 34928100

Descripteur supplémentaire :

II.2.3] Lieu d'exécution

Code NUTS : FR83

Lieu principal d'exécution : Commune de Furiani - RT 12

II.2.4] Description des prestations : Les travaux comprennent: -le marquage horizontal (lignes continues, discontinues et bandes de passage piéton, la fourniture et mise place de la signalisation verticale de police, la fourniture et mise en place de la signalisation verticale directionnelle

II.2.5] Critères d'attribution : Critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. Valeur technique évaluée sur la base du mémoire technique / Pondération : 30

Prix :

1. Prix / Pondération : 70

II.2.6] Valeur estimée : Valeur hors TVA : 180.000 euros

II.2.7] Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique-

Durée en mois : 2

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9] Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

.../...

II.2.10) Variantes
Des variantes seront prises en considération : non
II.2.11) Information sur les options
Options : non
II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques
II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non
Identification du projet :
II.2.14) Informations complémentaires : Critère de jugement des offres : prix : 70% / technique : 30%. La valeur technique sera évaluée sur la base du mémoire technique remis dont le détail est décrit à l'article 5.1 [documents à produire] du règlement de consultation. Méthodologie des travaux 10 pts, Planning d'exécution 6 pts, Moyens matériels 2 pts et moyens en personnel 2 pts

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Eclairage public

Lot n° : 5

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Mots descripteurs : Eclairage public

Code CPV principal : 45316000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR83]

Lieu principal d'exécution : Commune de Furiani – RT 12

II.2.4) Description des prestations : Les travaux comprennent: la fourniture, le transport et la pose des candélabres et lanternes, la fourniture et pose du câble électrique, la fourniture et pose des coffrets et des armoires électriques

II.2.5) Critères d'attribution : Critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. Valeur technique évaluée sur la base du mémoire technique / Pondération : 30

Prix :

1. Prix / Pondération : 70

II.2.6) Valeur estimée : Valeur hors TVA : 255.000 euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique-

Durée en mois : 4

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : Critère de jugement des offres : prix : 70% / technique : 30%. La valeur technique sera évaluée sur la base du mémoire technique remis dont le détail est décrit à l'article 5.1 [documents à produire] du règlement de consultation. Méthodologie des travaux 10 pts, Planning d'exécution 6 pts, Moyens matériels 2 pts et moyens en personnel 2 pts

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions : Travaux de construction de routes, Travaux routiers, Travaux de construction de routes nationales, Ouvrages d'art et de génie civil, Travaux de revêtement de routes, Glissière de sécurité, Travaux d'installation de systèmes d'illumination et de signalisation

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection : Il s'agit de s'assurer que le candidat a suffisamment de moyens pour mener à bien le marché. Niveaux spécifiques minimaux : se référer au règlement de consultation.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Capa. professionnelles : Il s'agit de s'assurer que le candidat possède les qualif. et les compétences prof. requises pr la réalisation des travaux objet du présent marché, vérifiées au regard des certificats de qualif. professionnelles du candidat ou des autres moyens de preuve équivalents attestant de la capa. professionnelles du candidat, comme des certificats d'identité prof. ou des réf. de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat. Capa. techniques : Elles doivent être suffisantes au regard de l'appréciation des moy. humains et matériels ainsi que de la liste des travaux similaires exécutés au cours des 3 dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution, indiquant le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisant s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Niveaux spécifiques minimaux : se référer au règlement de consultation.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre

Accord-cadre avec un seul opérateur

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

12 avril 2017 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 6 [A compter de la date limite de réception des offres]

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Modalités de financement et de paiement: Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. mode de financement: Le marché sera financé par les crédits inscrits au Budget de la Ctc. Mode de paiement: Virement bancaire [Mandat administratif]. délai de paiement: 30 jours. forme du prix : révisable selon formule. une avance est accordée dans les conditions prévues à l'article 110 du Décret no 2016-

360 du 25 mars 2016. critères de sélection des candidatures : 1. capacités professionnelles -2. capacités techniques: Complement Exigence minimum moyens

Techniques: Lot4 :1 machine autonome pour marquage routier 1véhicule équipé de

gyrophares Feux tricolores de chantier Lot5:1 camion grue 1nacelle (8m minimum)

autonome 1véhicule équipé de gyrophares Feux tricolores de chantier Exigence mini

travaux similaires: Au moins 3 chantiers similaires exécutés au cours des 3 dernières

années. -3. Capacités financières. forme juridique de l'attributaire: Groupement so-

lidaire Le Pouv. Adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en

agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plu-

sieurs groupements et en agissant à la fois en qualité de membres de plusieurs

groupements. La durée du marché est de 16 mois et court à compter de l'os de dé-

marriage. Sureté: Chaque paiement fera l'objet d'une retenue de garantie au taux

de 5,00 % dans les conditions prévues aux articles 122, 123 et 124 du Décret no

2016-360 du 25 mars 2016. Justif de candidature: Pour le candidat ainsi que ses

éventuels cotraitants et sous-traitants : Une lettre de candidature (modèle Dc1)

disponible gratuitement sur le site internet <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> - pour le candidat ainsi que ses éventuels cotraitants

et sous-traitants: la déclaration du candidat individuel ou du membre du groupe-

ment : modèle Dc2, disponible à l'adresse suivante:

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat> - l'indication

des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et

notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux

de même nature que celle du marché public; - une description de l'outillage, du ma-

tériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation

du marché public- des certificats de qualification professionnelle établis par des

organismes indépendants. Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve

équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres

Etats membres- une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candi-

dat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années

- une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'at-

testations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attes-

tations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent

s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.-

déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant,

le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant

au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de

création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la

mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles- la description

de l'équipement technique ainsi que des mesures employées par le candidat pour

s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bas-

tia, villa Montepiano, 20407, Bastia Cedex 1, F, Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional

de règlement amiable des litiges, bd Paul Peytral, 13282, Marseille Cedex 20, F,

Courriel : catherine.pietri@paca.pref.gouv.fr

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'in-

troduction de recours : Collectivité Territoriale de Corse - Direction des Affaires Ju-

ridiques, 22 Cours Grandval, BP 215, <http://www.corse.fr>, 20187, Ajaccio CEDEX 1, F,

Téléphone : [+33] 4 95 51 64 64, Courriel : commande.publique@ct-corse.fr

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 15 février 2017

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation

<http://www.boamp.fr> : 12 avril 2017

Objet de l'avis : Voie nouvelle Bastia / Furiani - liaison entre les échangeurs E1 et

E2 bis

Nom de l'organisme : Collectivité Territoriale de Corse

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun.

N° 58



COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

Pouvoir adjudicateur : Désignation :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE - LA CITADELLE - 20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché : ACQUISITION DE TROIS VEHICULES - ACQUISITION DE DEUX VEHICULES LEGERS ET D'UN VEHICULE UTILITAIRE

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

L'avis concerne un marché.

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de fournitures : Achat

Lieu principal de livraison : 20250 CORTE

Code NUTS : FR832

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marché unique.

L'acheteur n'exige pas de variantes mais les variantes proposées par les opérateurs économiques sont autorisées.

Le marché a une durée de 2 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Avance : PAS D'AVANCE PREVUE

Présentation de candidature avec formulaires français :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Capacité économique et financière :

Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.

Capacité technique et professionnelle :

Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans. Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

Présentation de candidature sous forme de DUME : L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen [DUME] en lieu et place des documents mentionnés à l'article 48 du décret relatif aux marchés publics.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel doit remplir un DUME.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d'une ou de plusieurs autres entités, doit veiller à ce que l'acheteur reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel ; à savoir les informations demandées dans les sections A et B de la partie II et la partie III, dûment rempli et signé par les entités concernées et dans la mesure où cela est pertinent, au vu des capacités auxquelles l'opérateur économique a recours, les parties IV et V.

En cas de candidature sous forme de groupement d'opérateurs économiques, un DUME distinct indiquant les informations requises au titre des parties II à V doit être remis pour chacun des opérateurs économiques participants.

Procédure : MAPA ouvert

Critères d'attribution : Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Performances en matière de protection de l'environnement pondéré à 20 %.

2. Critère Prix des prestations pondéré à 60 %.

3. Critère Valeur technique pondéré à 20 %.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2017-01

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/02/2017

Date limite de réception des offres : 10/04/2017 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Le dossier de consultation est remis gratuitement.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par SUR PRESENTATION D'UNE FACTURE APRES LIVRAISON.

Modalités de financement des prestations : SUBVENTIONS ET FONDS PROPRES.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;

en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de BASTIA

Conditions de remise des candidatures

Pour les candidats transmettant leur candidature par voie électronique, il est fait application des dispositions de l'arrêté pris en application de l'article 42 du décret relatif aux marchés publics.

En dehors de l'hypothèse de la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique, les candidatures sont transmises en une seule fois. Si plusieurs candidatures sont successivement transmises par un même candidat, seule la dernière reçue par voie électronique est ouverte par le pouvoir adjudicateur dans le délai fixé pour la remise des candidatures.

La transmission dématérialisée est effectuée via le profil d'acheteur suivant :

<https://www.achatspublicscorse.com>

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

Les documents relatifs à la candidature seront signés par le candidat dans les conditions fixées par l'arrêté prévu au I de l'article 42 du décret relatif aux marchés publics. Sur un support papier et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal. La présentation sur un support physique électronique n'est pas autorisée, sauf en ce qui concerne la copie de sauvegarde accompagnant une transmission électronique.

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant.

Profil d'acheteur : <https://achatspublicscorse.com>

Acheteur public: Communauté de Communes du Centre Corse

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

Adresse : LA CITADELLE - 20250 CORTE - Tél : 0495470404

Adresse de remise des offres : COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

Adresse : LA CITADELLE - 20250 CORTE

N° 59



AVIS DE MARCHÉ

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :

Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO

Hameau de Guaitella

20200 Ville di Pietrabugno

Tél : 04.95.32.88.32, 9

Fax : 04.95.32.66.11,

Adresse internet: <http://www.pietrabugno.com>

courriel : commune-villedipietrabugno@wanadoo.fr

2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée [Article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics] - Accord cadre à bons de commande mono attributaire.

3 - OBJET et DUREE DU MARCHÉ : Prestations de nettoyage des bâtiments communaux d'une durée initiale d'une année renouvelable 2 fois.

4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES : Se référer au règlement de la consultation.

5 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur:

<https://www.marchés-sécurisés.fr> et sur le site <http://www.pietrabugno.com>.

6 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO

Service à contacter : Service des Marchés publics 04 95 32 88 39

Courriel : marchéspublicsvdp@orange.fr

7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES : les offres peuvent être adressées ou remises sur un support papier à l'adresse suivante : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO.

8 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 8 mars 2017 - 12 h 00.

9 - DATE D'ENVOI DE L'AVIS DE LA PUBLICATION : 16 février 2017.

N° 60

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Procédure adaptée Article 27 et 59 du Décret n°2016-360

Maître de l'ouvrage : Mairie de MONTICELLO

Lieu-dit Chiosella - 20220 MONTICELLO

Tél : 04 95 60 05 71 - Fax : 04 95 60 17 77

E-mail: mairie-de-monticello@wanadoo.fr

MARCHE DE TRAVAUX

CREATION D'UNE SALLE DE RESTAURATION SCOLAIRE

Lot 1 : gros oeuvre-démolitions diverses carrelages - faïences-plâtres

Lot 2 : cloisons doublage - plafond - peinture - nettoyage

Lot 3 : électricité courants faibles et forts - sonorisation - éclairage scénique - éclairage de securit - raccords matériels de cuisine

Lot 4 : plomberie - sanitaires - ventilation - chauffage

Lot 5 : menuiseries extérieures intérieures - ferronnerie.

Personne Responsable du marché : Mairie de MONTICELLO

La date prévisionnelle de début des prestations est le 10 avril 2017.

La date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 30 août 2017.

La salle de restauration doit obligatoirement être opérationnelle au 1er septembre 2017.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse suivant les critères : Valeur technique : 40 % / Prix : 60 %

Retrait du dossier de consultation :

- Téléchargement sur la plateforme **Kleoon**

- Plans à la charge des entreprises à demander à : contact@ets-caporossi.fr

- Mairie de Monticello - Lieu-dit Chiosella - 20220 MONTICELLO

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- celles prévues aux articles 50 à 55 du Décret n°2016-360

- références et compétences dans des réalisations similaires

Date limite de réception des candidatures et des offres :

* Vendredi 24 mars 2017 à 11h00.

Date d'envoi de l'avis de publication : Lundi 20 février 2017

Le Maire, Joseph MATTEI.

N° 61



SOUS-PREFECTURE DE CALVI

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DE DECISION

Réunie le 3 février 2017 à la Sous-Préfecture de Corte, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial de la Haute-Corse a accordé à la SA U CUT-TONE, l'autorisation d'extension d'un ensemble commercial par celle d'un hypermarché LECLERC (540 m²) et la création d'un commerce dans la galerie marchande (38m²) situé sur la commune de GHISONACCIA.

La décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Haute-Corse.

Le demandeur, le représentant de l'Etat dans le département, tout membre de la commission départementale d'aménagement commercial, tout professionnel dont l'activité, exercée dans les limites de la zone de chalandise définie pour chaque projet, est susceptible d'être affectée par le projet ou toute association les représentant peuvent, dans le délai d'un mois, introduire un recours devant la Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC) contre l'avis de la Commission départementale d'aménagement commercial.

Le recours doit être adressé par lettre recommandée avec avis de réception au Président de la CNAC - Ministère de l'économie et des finances - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) - Bureau de l'aménagement commercial - TELED0C 121 - 61 boulevard Vincent Amiol - 75703 PARIS cedex 13.

Le délai de recours d'un mois court, pour le demandeur, à compter de la date de notification de la décision de la CDAC, pour les membres de la commission, à compter de la date de réunion de cette dernière, pour toute autre personne ayant intérêt à agir, à compter de la plus tardive des mesures de publicité [publication au RAA et publication dans deux journaux régionaux].

La saisine de la commission nationale constitue un préalable obligatoire à tout recours contentieux à peine d'irrecevabilité de ce dernier.

Fait à CALVI le 10 Février 2017,
Pour le Préfet par délégation,
Le Sous-Préfet de CALVI,
Jerôme SEGUY.

N° 62

AVIS DE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNE DE LUMIO - 14, RT 30
20260 LUMIO
Tél: 04.95.60.89.00 - Fax : 04.95.60.76.00
Email : casacumuna@mairie-lumio.fr

Objet du marché : REALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR PLUVIAL

Procédure de passation : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier selon les modalités décrites dans le règlement de la consultation.

Critères de sélection des candidatures :

Garanties et capacités techniques et financières, Capacités professionnelles
Documents à produire pour la candidature : Formulaires DC1 [lettre de candidature] et DC2 [déclaration du candidat]. Documents disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ces formulaires seront accompagnés des éléments prévus aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Les éléments à fournir sont détaillés dans le règlement de la consultation.

A l'attribution du marché, le ou les candidats retenus produiront les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Date limite de réception des offres : 15 Mars 2017 - 11h00

Délai de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dessous avec leur pondération :

1. Valeur technique : 60 %
2. Prix : 40 %

Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation peut être obtenu :

Téléchargement gratuit des documents via le profil d'acheteur :

<https://www.kleoon.com>.

Il est conseillé aux candidats de s'identifier sur la plateforme lors du téléchargement, afin de permettre une correspondance électronique en cas de rectifications ou de précisions relatives au cahier des charges et/ou de la procédure.

Modalités et Adresse de remise des plis :

Les candidats choisiront un seul mode de transmission de leurs offres, la transmission électronique via la plateforme de dématérialisation ou la transmission sur support papier adressé à Monsieur le Maire de la commune de LUMIO.

Les différentes modalités de transmission sont décrites dans le règlement de la consultation.

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle les candidats pourront se référer concernant l'introduction de ces recours :

Tribunal Administratif - chemin Montepiano
20200 BASTIA - Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55

Date d'envoi à la publication : 21 Février 2017

Le Maire,

N° 63



AVIS DE PUBLICITE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental
Direction des achats publics
Service des marchés
11, bis Rue Del'Pellegrino
BP 414
20183 AJACCIO CEDEX
Tél : 04 95 29 80 32

Référence acheteur : MAB AOO 2017-020

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Accord-cadre pour l'achat de pièces détachées d'origine ou équivalent et la maintenance pour le parc des engins entretenus par la DPAL du Département de la Corse-du-Sud 14 lots.

Procédure : Procédure ouverte

Forme de la procédure : Division en lots : oui

Lot N° 1 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins New Holland

Lot N° 2 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins Case

Lot N° 3 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins Reform

Lot N° 4 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins Terex

Lot N° 5 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins Komatsu

Lot N° 6 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins Caterpillar

Lot N° 7 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins Liebherr

Lot N° 8 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins Eliatis

Lot N° 9 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins JCB

Lot N° 10 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins Unac

Lot N° 11 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins Hyundai

Lot N° 12 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins Volvo

Lot N° 13 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins Class

Lot N° 14 - Achat pièces détachées d'origine ou équivalent et maintenance des engins Bobcat

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- 15% Délai de livraison des pièces détachées
- 15% Délai de début d'exécution des réparations
- 35% Prix des pièces détachées
- 35% Prix de la main d'œuvre

Remise des offres : 20/03/17 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 13/02/2017

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur

<http://www.cg-corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 64

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

M. Christian BENEDETTI
Directeur
Avenue Paul Giacobbi
BP 618
20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 17/FS/02

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : FOURNITURE DE SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS INFORMATIQUES POUR LES BESOINS DE L'ODARC

Procédure : Appel d'Offres ouvert

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - Services d'interconnexion de réseaux et services Internet

Lot N° 2 - Services de messagerie

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- 40% Prix des prestations
- 30% Valeur technique : Qualité du projet
- 30% Valeur technique : Qualité de la solution

Remise des offres : 20/03/17 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 15/02/2017

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur

<http://www.marches-publics.info>

ICN : Annonce légale
PROCHAINE PARUTION
03/03/2017 - N°6655



COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE
LA CITADELLE - 20250 CORTE

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

* Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché :

ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES -

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

L'avis concerne un marché.

Forme du marché : Marché(s) ordinaire(s)

Type de marché de fournitures : Achat

Lieu principal de livraison :

CORTE 20250 - Déchetterie - Quartier Chabrières -

Code NUTS : FR832

CPV principal : 90511200-4

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Dévolution en marché unique.

Les options techniques et les variantes ne sont pas autorisées.

Le marché a une durée de 6 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Conditions de participation :

Le candidat devra produire une lettre de candidature et une déclaration du candidat établies sur papier libre ou sur des formulaires DC1 et DC2 dûment complétés, et, s'il est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés, ainsi que les éléments suivants :

Situation juridique :

* les renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L5212-2 du code du travail,

* les renseignements relatifs à l'habilitation préalable ou à la demande d'habilitation préalable en application du décret n°98-608 du 17 juillet 1998 relatif à la protection des secrets de la défense nationale,

* le document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir dans son pays d'origine le service concerné,

* si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté,

* la production par les opérateurs du candidat de chacun des documents exigés de celui-ci,

* l'engagement écrit de chacun des opérateurs du candidat justifiant que le candidat dispose de leurs capacités pour l'exécution du marché,

Capacité économique et financière :

* la déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles

* la déclaration appropriée de banques

* la preuve d'une assurance pour risques professionnels

Capacité technique :

* le(s) certificat(s) de qualité ou de capacité délivré(s) par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents, tels que des certificats de qualifications professionnelles ou de conformité à des spécifications techniques

* Précisions sur le(s) certificat(s) devant être produits par les candidats : Le matériel livré devra être en tout point conforme à la réglementation en vigueur à la date de la livraison

* une description de l'équipement technique et des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise

* une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature

* les listes des principales fournitures ou des principaux services au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ainsi que les attestations du destinataire prouvant les livraisons et les prestations de services ou à défaut déclaration de l'opérateur économique

Procédure :

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

1. Critère Prix des prestations pondéré à 80%

2. Critère Délai d'exécution pondéré à 20%

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence du marché : 2017-02

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 20/02/2017

Date limite de réception des offres : 21/04/2017 à 12 heures 00

Date limite pour la réception des demandes de DCE ou pour l'accès au DCE : 07/04/2017 à 12.00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le dossier de consultation est délivré sur demande par le pouvoir adjudicateur.

Le dossier de consultation est remis gratuitement.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site :

<https://achatspublicscorse.com>

Acheteur public: Communauté de Communes du Centre Corse

Modalités essentielles de financement et de paiement :

.../...

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un marché périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise ne peut pas présenter pour le marché ou un de ses lots plusieurs offres, en agissant à la fois :

* en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;

* en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Conditions de remise des candidatures

Sur un support papier et adressées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal.

La présentation sur un support électronique est autorisée.

La remise des candidatures contre récépissé est autorisée.

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites indiquées ci-avant.

Adresse de retrait des dossiers et de remise des offres :

COMMUNAUTE DE COMMUNES CENTRE CORSE

Adresse : LA CITADELLE - 20250 CORTE

Tél : 04 95 47 04 04/Fax : 04 95 47 71 78

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Idem

Votre publicité dans l'ICN !

2 parutions
sur 2 semaines !
BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)



120€_{HT}

Format 85 mm x 120 mm - (Deux colonnes)

Nouveau client = 1 parution offerte en plus !

☎ 06 75 12 93 47 @ jfa@corse-information.info

120 mm

N° 66



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité Territoriale de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AJACCIO CEDEX.
Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel: commande.publique@ct-corse.fr <<mailto:commande.publique@ct-corse.fr>>.
Adresse internet: <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Aménagement du carrefour de Suartone - RT10/RD 158 PR11+400

Numéro de référence : 17S0002

Date limite de remise des offres : 05-04-2017 à 12 :00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: www.corse.fr <<http://www.corse.fr>> - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 21-02-2017

N° 67



Mairie ERSA

AVIS D'ATTRIBUTION

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME PASSANT LE MARCHÉ :
Commune d'ERSA

Objet du Marché : Restauration de 4 tableaux classés au titre des monuments historiques et de 2 tableaux non classés.

Montant du Marché : 31.600 HT

Date de la publication : 20-12-2016

Date limite réception : 30-01-2017

Date jugement des offres : 15-02-2017

Attribution du marché : SARL Société Corse de Conservation Restauration

Date d'envoi de la publication du présent avis : 20-02-2017



ENTREDDICE

TOUSSAINT BARBOLOSI & C^{IE}

MAISON FONDÉE EN 1928

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

LIQUIDATION JUDICIAIRE

N° 68

Par jugement en date du 14/02/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

SEB Multiservices [SAS]
E Curtaline
20218 Lama

Activité : Tous travaux de nettoyage et entretien

RCS Bastia : B 788 552 990, 2012 B 449
Date de cessation des paiements : 20/12/2015

Juge Commissaire :

Mr Olivier Denis Massari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 69

Par jugement en date du 14/02/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Corticchiato Florent, Louis
7, rue du Dragon
"U Spuntinu"
20200 Bastia

Activité : Restaurant [GR]

RCS Bastia : A 531 418 937, 2012 A 152 [Radié]

Date de cessation des paiements : 14/08/2015

Juge Commissaire :

Mr Claude Ferrandi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Ange-Louis Guidi

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 70

Par jugement en date du 14/02/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire Simplifiée à l'égard de :

Costa Verde Développement
"MPM Garage" [SARL]
Route d'Anghione
20221 Cervione

Activité : Garage automobile, à Moriani-Plage [20230] Ld Monticello

RCS Bastia : B 792 484 362, 2013 B 208
Date de cessation des paiements : 14/02/2017

Juge Commissaire :

Mr Jean-Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]

850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068
Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 71

Par jugement en date du 14/02/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Polar [SARL]
Centre Commercial Les Oliviers
Travo
20240 Ventiseri

Activité : Débit de boissons 4ème catégorie, restaurant, casse croûte, salon de thé

RCS Bastia : B 448 431 023, 2003 B 91

Juge Commissaire :

Mr Jean-Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

N° 72

Par jugement en date du 14/02/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Maison de France 13 [SARL]
Centre d'Affaires L. Office
Lieu-dit Ardisson - RN 193
20600 Furiani

Activité : Travaux de maçonnerie générale

RCS Bastia : B 535 288 815, 2013 B 417

Juge Commissaire :

Mr Ange-Louis Guidi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

N° 73

Par jugement en date du 14/02/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Medori Dominique René
Route de Cavone
Mignataja
20240 Ventiseri

Activité : Travaux publics, Terrassements, VRD, Nettoyage, petite maçonnerie

RM : N° 518 641 121 [466.09.2B]

Juge Commissaire :

Mr Jean-Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

N° 74

Par jugement en date du 14/02/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Fadil Jaoidé
"Hey Tell"
Immeuble Le Critère - Lot n°47
20290 Borgo

Activité : Centrale téléphonique

RCS Bastia : A 527 566 608, 2012 A 13

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella
Juge Commissaire Suppléant :
Mr Ange-Louis Guidi
Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

N° 75

Par jugement en date du 14/02/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Expert Bat [SAS]
Lotissement Saint-François II
N°69 - C/o Mme Adhar Chaïb
Ld Bevinco
20620 Biguglia

Activité : Travaux de maçonnerie générale

RCS Bastia : B 798 369 914, 2013 B 534

Juge Commissaire :

Mr Albert Fusella

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

N° 76

Par jugement en date du 14/02/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Cocoon By S&V [SAS]
Résidence Suprano
Place Santelli
20220 l'Île-Rousse

Activité : Salon de coiffure, vente de produits et accessoires

RCS Bastia : B 791 991 904, 2013 B 153

Juge Commissaire :

Mr Olivier Denis Massari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

N° 77

Par jugement en date du 14/02/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la Liquidation Judiciaire de :

Fondacci Bois et Dérives [SARL]
Caterellu
20212 Focicchia

Activité : Exploitation forestière, négoce de bois

RCS Bastia : B 539 464 669, 2012 B 47

Juge Commissaire :

Mr Jean-Pierre Navari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Claude Ferrandi

Liquidateur :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

N° 78

Par jugement en date du 14/02/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

SARL Société d'Exploitation
du Roi de Rome
[SARL] - 3 Place Paoli
Chez Mme Simone Del Pino
20220 l'Île-Rousse

Activité : Glacier, salon de thé, débit de

boissons, sandwicherie
RCS Bastia : B 532 153 939, 2011 B 220
Date de cessation des paiements : 14/02/2017

Juge Commissaire :

Mr Olivier Denis Massari

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

N° 79

Par jugement en date du 14/02/2017, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

SARL COR.SE.COM Interentreprises
[SARL]

Groupe Commercial
Fior du Macchia
Toga - 20200 Bastia

Activité : Tous travaux liés au secrétariat

RCS Bastia : B 431 862 028, 2000 B 138
Date de cessation des paiements : 14/02/2017

Juge Commissaire :

Mr Ange Louis Guidi

Juge Commissaire Suppléant :

Mr Xavier Calizi

Mandataire Judiciaire :

SELARL BRMJ
[Me Bernard Roussel]
850, Rue Etienne Lenoir
BP 89068

Pôle Delta Littoral Kilomètre Delta
30972 Nimes Cedex 9

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditors-services.com>

ARRÊT INFIRMATIF

N° 80

Par arrêt en date du 18/01/2017, la Cour d'Appel de Bastia A infirmé le jugement du Tribunal de Commerce de Bastia en date du 10/11/2015 ayant prononcé la Résolution du Plan de Redressement et l'ouverture d'une procédure de Liquidation Judiciaire à l'encontre de :

Massoni Marie Elisabeth née Esposito
Route de San Pellegrino

Maison Mari
20213 Foilelli

Activité : Coiffure, vente de produits capillaires, produits cosmétiques

RCS Bastia : A 422 626 820, 1999 A 108

Pour extrait,

SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,

Greffiers Associés.



infogreffe.fr
Les services des Tribunaux de Commerce



DERNIERES MINUTES

N° 81

COACHING PROPRIO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Résidence le Magellan

Bât B, 67 route du Cap,

20200 San Martino di Lota

827 491 549 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 17 FEVRIER 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de modifier l'objet social et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts :

* **Ancienne mention** : Agence immobilière, encadrement, conseil accompagnement en ventes et locations immobilières.

* **Nouvelle mention** : Transactions sur immeubles et fonds de commerce, encadrement, conseil accompagnement en ventes.

Pour avis,
Le Président.

N° 82

EQUARRI'CORSE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 20.000 euros

Siège social : Ancienne Cave Fouilleron

Route de Maison Pieraggi

20270 Aghione

481 126 894 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 01 Janvier 2017, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Christophe, Pascal PAOLACCI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Monsieur Laurent, Pascal PAOLACCI, demeurant MORTA - 20243 PRUNELLI DI FIUM'ORBU, pour une durée illimitée à compter de ce jour. L'article 11 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de Monsieur Laurent, Pascal PAOLACCI a été substitué à celui de Monsieur Christophe, Pascal PAOLACCI.

Pour avis, La Gérance.

N° 83

AVIS

Monsieur Edouard Jean WEIL et Madame Diana Cynthia PETROW son épouse, demeurant ensemble à BONIFACIO [20169] Village Marin de Ciappili n°10, mariés à la mairie de BONIFACIO [20169] le 27/08/1994, sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil, aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître Michel BAILLY, notaire à PARIS, le 6/07/1994. Ont décidé d'adopter le régime de communauté universelle de biens meubles et immeubles tel qu'il est établi par l'article 1526 du code civil, avec clause d'attribution intégrale de la communauté en faveur du survivant des époux et apport de biens immobiliers appartenant à Monsieur Edouard WEIL, suivant acte reçu, par Maître Anthony SAVALE, notaire associé à PARIS [75008] 98bis boulevard Haussmann, le 13/02/2017. Les éventuelles oppositions seront reçues dans les trois mois de la présente insertion en l'étude de Maître Anthony SAVALE, notaire susnommé. CRPCEN 75046.

En cas d'opposition, la convention devra, pour avoir effet entre les parties, être soumise à l'homologation du Tribunal de Grande Instance du domicile des époux.

N° 84

GROUPE COCCINELLE

S.A.R.L. au capital de 212.000 Euros

Siège Social : Résidence l'Alivetu

Quartier les Cannes, 20113 Olmeto

R.C.S. Ajaccio : 817 436 603

Aux termes d'une délibération en date du 20/02/2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SARL "GROUPE COCCINELLE" a décidé, à compter de ce jour :

- de transférer le siège social du : Quartier Les Cannes, Résidence L'Alivetu 20113 OLMETO au : **8, Rue Paul Colonna d'Istria 20090 AJACCIO**, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
- de nommer comme nouveau gérant : Mr Joseph, Antoine POLI, demeurant : 20251 AMBIEGNA, en remplacement de Mme Angélique LEANDRI, démissionnaire.

Pour avis, La Gérance.

N° 85

AMBULANCES DES NACRES

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1500 euros

Siège social : Lieu dit E Plane,

20221 Cervione

RCS Bastia 812 763 969

Aux termes d'une délibération en date du 01/01/2016, l'AGE des associés de la société par actions simplifiée AMBULANCES DES NACRES a décidé à compter de ce jour : de transférer le siège social du Lieu dit E Plane 20221 CERVIONE à **Pôle de Suartello, n°28, Route de Mezzavia 20090 AJACCIO** et de modifier en conséquence l'article [Numéro de l'article des statuts relatif au siège social] des statuts. La Société, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 812 763 969 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'AJACCIO. De supprimer l'ancien objet social et de le remplacer par : "La fourniture et la pose de tous films protecteurs et isolants, apporteur d'affaires et nettoyage automobiles" et, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts. D'adopter comme nouvelle dénomination sociale, "**J.P.S. CORSE**", - de nommer Mr Julien PALADINI demeurant Résidence Alzo di Sole, Bât C, Route du Vazzio 20090 AJACCIO pour une durée illimitée en qualité de nouveau président, en remplacement de Mme Peggy FRANZONI, démissionnaire et, en conséquence, de modifier l'article 37 des statuts,

Pour avis, Le Président.

N° 86

FIN DE LOCATION GERANCE

La location-gérance consentie par Monsieur Antoine Thomas SABIANI [PUB CONSEILS] RCS de Bastia n° 333 968 824, à la société EDITIONS ENCYCLOPÉDIE DE LA BRETAGNE RCS de Rennes n° 495 051 625, suivant acte sous seing privé en date à Bastia du 31 décembre 2016. Du fonds de commerce de location de panneaux publicitaires à destination de tous clients autres que le Groupe CASINO, situé à Pietraserena [2B]. A pris fin le 31 décembre 2016 par l'expiration de sa durée.

Pour unique avis.

N° 87

MARE E MONTI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 08-02-2017 fait à Barbaggio il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière

DENOMINATION : **MARE E MONTI**

SIEGE SOCIAL : Chez Monsieur MULTARI Guillaume, Lieu-dit Lucitello, 20253 BARBAGGIO

OBJET : La société a pour objet l'acquisition, l'apport, la construction en vue de la gestion de tous biens immobiliers à usage d'habitation ou professionnel destinés à la location.

Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 1000 euros entièrement libéré
GERANCE : Madame **MAMELLI Katia Sandrine** née le 26-11-1970 à Clichy la Garenne [92], demeurant à Lieudit Lucitello - 20253 BARBAGGIO, de nationalité Française, est nommé gérante pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA

Pour avis, la gérance.

N° 88

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à Ajaccio du 16 février 2017. Monsieur Jean PIREDDA Enseigne, MIAM MIAM, Siret : 511 107 922 000 11, demeurant : Port de plaisance Charles Ornano - 20090 Ajaccio.

A vendu à : La SAS ALS, Présidente : Mlle Sandrine GALLON, Directrice générale : Mlle Ludvine LEFEVRE, Enseigne, IND'E VOI, Siret : 825 352 107 000 15, demeurant : Port de plaisance Charles Ornano - 20090 Ajaccio. Un fonds de commerce de type restauration rapide, moyennant le prix de 110.000 Euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 25 février 2017. Les oppositions éventuelles seront reçues a, Port de plaisance Charles Ornano - 20090 Ajaccio.

Fontaine à eau de source Corse



BALÉONE

Centre d'Affaires

Bureaux et salles de réunions
À louer à la journée, au mois ou à l'année

 www.rivesud-immobilier.com

 04 95 50 43 40

RN 194
ZA Baleone Centre
20167 Sarrola Carcopino



- Parking gratuit

L'EPIC

C A F É - B R A S S E R I E

Repas d'affaires, terrasse, évènements

 04 95 28 40 28

 www.brasserie-lepic.com

ALIEM

They want to believe!



Il y avait les Aliens... Il y a désormais l'Aliem, lancé les 16 et 17 février en Haute-Corse, qui réunit Sardaigne, Ligurie, Toscane et Paca, sous le pilotage de la Corse. Un projet pour lutter, non contre des envahisseurs venus d'une autre planète, mais contre la diffusion d'espèces végétales ou animales introduites envahissantes en Méditerranée.



«Il faut rêver grand pour réaliser petit», c'est le credo de Marie-Cécile Andrei Ruiz, entomologiste, responsable de l'Observatoire conservatoire des insectes de Corse (Oci). Mais en fait de «petit», nous devrions plutôt parler de petit à petit... Les 16 et 17 février, à Corte puis à la Marana,

les représentants de cinq régions du bassin méditerranéen assistaient au lancement de l'Aliem: acronyme d'Actions pour la limitation des risques liés à la diffusion des espèces introduites envahissantes en Méditerranée. D'une durée de trois ans, de 2017 à 2020, ce projet concerne, comme son titre l'indique, la lutte contre les espèces invasives non indigènes, qu'il s'agisse de faune ou de flore. La Corse, chef de file du projet via l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) et quatre de ses services*, s'associe avec la région Paca, la Ligurie, la Sardaigne et la Toscane pour défendre les espèces indigènes de leurs régions respectives. Celles-ci sont effectivement mises en danger par l'introduction de nouvelles sortes de plantes ou d'insectes amenées généralement par le commerce: le bassin méditerranéen est un endroit privilégié pour les échanges de marchandises autant que pour les échanges humains, le climat est propice à la prolifération de certaines espèces... Dont certaines sont invasives et ont le potentiel pour étouffer celles qui les précédaient sur le territoire.

Le problème qui en résulte est multiple. Écologique bien entendu, puisque la biodiversité échoue au fil du temps à se maintenir (l'introduction d'espèces exotiques invasives est classée comme la 2^e raison de perte de biodiversité à l'échelle mondiale); mais également économique: ainsi, par exemple le cas du miel de châtaignier dont la production s'est effondrée suite à l'invasion du cynips (75% de perte de production).

Qu'est-ce qu'une espèce invasive et pourquoi prend-elle le pas sur le reste? Il s'agit d'une espèce, animale ou végétale, introduite sur un territoire qui n'est originellement pas le sien, et qui prolifère en dominant celles qui préexistaient. Les conditions climatiques,

l'agressivité de ces espèces, ou encore l'action de l'homme, leur permettent d'évincer peu à peu les autres. On peut notamment le vérifier à la Marana où, le 17 février, neuf représentants des régions partenaires, encadrés par des membres des différentes branches de l'OEC, ont observé les menaces spécifiques au territoire.

Ainsi, au sud de l'étang de Biguglia, à Pineto, on trouve le cas assez parlant de l'herbe de la pampa qui concurrence la canne de Ravenne. L'herbe de la pampa qui pullule ici provient très certainement d'ornements le long des routes, ou encore de jardins. Ses longues tiges au sommet duveteux sont assez esthétiques, le problème étant que dès deux ans de vie, une tige d'herbe de la pampa devient adulte et produit plus de 100 000 graines, qui peuvent de disséminer jusqu'à 2 km alentour. Une fois implantée, cette herbe empêche les autres plantes de se développer, ce qui a un impact fort sur la biodiversité, ainsi que sur la pollinisation. Les abeilles ne peuvent en effet se nourrir de l'herbe de la pampa, qui n'est pas nectarifère, et qui ne laisse aucune place aux plantes qui, elles, le sont. Sur ce bout du Lido de la Marana, une action d'arrachage a déjà été menée lors de l'année 2004-2005, puis une autre en 2013-2014. Cependant, les graines produites restent dans la terre et produisent de nouveaux plants. Pour venir à bout de l'herbe de la pampa, il faut l'arracher avant sa maturité.

Ce qui pose un problème évident lorsque cohabitent sur la même zone deux espèces, l'une nuisible, et l'autre protégée. «Lors des travaux d'arrachage de gros plants, qui ne peuvent être effectués que mécaniquement, il faut donc former les entreprises à différencier herbe de la pampa et canne de ravenne, leur fournir des cartographies et identifier les plants par individus, afin de préserver l'écosystème tel qu'il est au maximum», précise Matthieu Zanca-Rossi, chargé de mission au Conservatoire du littoral.

Plus loin, sur la zone au nord de l'étang appelée Banda Bianca, on trouve dans le registre des plantes indésirables l'acacia, la griffe de sorcière, l'ailante, la lampourde, et le pittosporum. En revanche, sur cet endroit en particulier, ce n'est pas sur la végétation que



Griffe de sorcière, fourmi d'Argentine et herbe de la pampa, trois des espèces invasives présentes en Corse

Plus de 12000 espèces introduites ont été recensées en Europe. Budget total du projet Aliem:

1,8 M€, dont 1.6 M€ de financement UE-Feder. Budget pour la Corse: 0,57M€, dont 0,48 M€ de financement UE-Feder.

Dans le cadre du programme transfrontalier Interreg Maritime 2014-2020, Aliem dont l'Office de l'environnement de la Corse est chef de file, est le seul projet sur les espèces invasives sélectionné et validé par le comité européen de suivi du programme Italie France Maritime.

nous nous arrêtons. Cette zone est en effet connue pour abriter de nombreuses fourmis d'Argentine. Cette espèce thermophile s'est répandue en Europe entre 1910 et 1920. On la documente vers 1960 à Calvi. «*La fourmi d'Argentine est polygyne, ce qui signifie qu'une colonie peut contenir des centaines de reines. La colonie se développe en bourgeonnant, et toutes les colonies qui découlent de cette première auront la même odeur: ce qui fait qu'il n'existe aucune rivalité entre elles et leur donne un avantage puisqu'elles ne s'entretuent pas*» explique Cyril Berquier, entomologiste à l'Ocic. Elle est de plus extrêmement mobile et agressive, et élimine les taxons locaux. Mais, si elle assure tout de même le transport des graines, elle le fait moins efficacement que les espèces locales.

Grâce à une analyse des hydrocarbures présents sur les cuticules des fourmis, qui nous renseigne sur leur provenance, on sait qu'il existe deux super colonies en Corse. Le fait qu'en Europe une des super-colonies de fourmis d'Argentine s'étende de l'Espagne à l'Italie permet de se faire une idée de la capacité d'invasion de cette espèce. Et pourtant, en Corse, on la voit régresser: elle n'existe pas à plus de 200 mètres de la mer. Ceci grâce à la *Tapinoma nigerimum*, une espèce indigène très combattive et polygyne elle aussi. Dès lors que l'on aperçoit des fourmis chez soi et que l'on vit à plus de 200 mètres de la mer, il ne s'agit donc pas de la fourmi d'Argentine, et il vaut donc mieux éviter d'avoir recours à des insecticides. «*Car, explique Cyril Berquier, utiliser des insecticides non-spécifiques n'aura pour effet que de venir à bout des espèces locales. La fourmi d'Argentine, elle, s'adapte et survit à ce genre de mesure. Le meilleur moyen de lutter contre elle est donc de laisser vivre ses concurrentes locales.*»

Au sein des cinq équipes réunies dans le projet Aliem, des scientifiques, qui doivent assurer la gouvernance du projet. Un de leurs objectifs sera de toucher le public, grâce à une sensibilisation. Si tout un chacun prend conscience de l'importance de la bio-

diversité et agit à son échelle, il sera plus simple de repérer de potentiels dangers et de pouvoir lutter contre eux. Ainsi, par exemple, comme c'est déjà le cas sur le site de l'Ocic, il sera possible d'envoyer, sur une plateforme de signalement mise en place par l'Aliem, des photos [en bonne définition] d'espèces dont on soupçonne qu'elles n'ont rien à faire là. Pour se renseigner sur les différentes espèces indigènes, le particulier pourra consulter des fiches caractéristiques des insectes à risque afin de les comparer à sa trouvaille, ou tout simplement en amont pour savoir reconnaître rapidement ce qui est nuisible ou non pour l'environnement. Une méthodologie interactive qui, combinée à d'autres médias de communication, permettra de toucher environ 3 millions de personnes sur les cinq régions concernées. «*Dans l'idéal, il faudrait qu'une personne sur deux soit au courant de cette problématique*» souligne Marie-Cécile Andrei-Ruiz.

Outre la sensibilisation du public, les axes d'action prévus par l'Aliem, comprennent notamment la création d'un observatoire des espèces envahissantes exotiques, transfrontalier et numérique; la mise en place d'un plan d'action contre ces espèces invasives suite à une phase d'expérimentation, ou encore l'organisation d'un réseau de surveillance. Une autre action à mener serait de ne planter que des plantes indigènes adaptées à la biodiversité de l'île. ■ **Marion Patris de Breuil**

*Observatoire-conservatoire des insectes de Corse (OCIC): invertébrés, notamment insectes; Conservatoire botanique national de Corse (CBNC): plantes; Observatoire du développement durable: sensibilisation et éducation à l'environnement; Programmes Communautaires: coordination administrative.

Vous faites partie d'une association et aimeriez la faire participer aux opérations bénévoles d'arrachage d'espèces invasives? La prochaine est en avril. Contactez le Conservatoire du littoral: corse@conservatoire-du-littoral.fr

CINÉMA

Vergogna à te chi vendi a terra !

Le 18 février, le jury professionnel du Festival de Cine español y latinoamericano a remis son Grand Prix à Jonathan Cenxual Burley, réalisateur de *El pastor*. Ce film grave est une réflexion sur les côtés sombres de ce progrès qui parfois n'est qu'un gouffre. Rencontre.

Photo Latinità



REPÈRES

El pastor est l'histoire d'un berger qui vit seul sur sa terre natale avec ses bêtes, ses livres et son chien, au rythme de la nature. Un quotidien qui tourne au cauchemar lorsqu'un promoteur propose d'acheter sa terre comme celles de tous ses voisins pour réaliser un gigantesque complexe immobilier. Contrairement aux autres, il ne veut pas vendre. Sa décision irrévocable met en péril les rêves de richesse de quelques âmes en mal de nouvelles possessions matérielles et illusives. Sa vie bascule. Une chronique sociale, rurale mais aussi l'annonce d'un mal sociétal. Celui qui se déroule en Espagne - dans ce film - et partout où la terre nourricière est volée, dénaturée pour servir les seuls intérêts économiques.

Jonathan Cenxual Burley est né à Salamanca en Espagne d'un père espagnol et d'une mère anglaise. *El pastor* est son 3^e long-métrage, après *The Soul of flies/El alma de las moscas* [2012] et *The Year and the vineyard/El año y la viña* [2013]. Outre le prix reçu à Ajaccio, il a déjà obtenu en 2016 le prix de la meilleure réalisation et du meilleur acteur (Miguel Martín) au Festival du film indépendant Raindance à Londres et le prix du meilleur acteur au Festival international de Bruxelles. ■ DP

Pourquoi avoir choisi de traiter ce thème qui met à mal notre relation à la modernité ?

Avec *El pastor*, j'ai voulu mettre en lumière tous les abus de pouvoir. C'est une critique que j'assume envers tous ceux qui abusent de la fragilité humaine, de notre fragilité. C'est un vrai cri d'alarme. Mais en même temps, c'est aussi une manière de montrer que parfois ces personnes dites ou supposées faibles trouvent la force de se révolter et de se battre contre l'inacceptable, quoi qu'il en coûte.

Quand on a vu votre film, on ne peut que s'interroger : avez-vous été touché de près ou de loin par ce sujet ?

Non, je n'ai pas vécu cette situation dans ma famille, ni personnellement. Mais tout comme moi, vous avez bien vu ce qui s'est passé en Espagne avec ce bétonnage à outrance, ces terres disparues. C'est peut-être ce qui se passe ou se passera chez vous, ici ! Nous sommes arrivés à un point tel que certains promoteurs, certains industriels, pensent qu'ils peuvent nous piétiner allègrement. Toute personne attachée à ses racines, sa terre ne peut rester indifférente et laisser faire ça sans rien dire, sans dénoncer. Je précise que ce n'est pas une critique contre le progrès, celui qui fait avancer l'humanité, mais contre ceux qui font du progrès déguisé. Pour eux, le progrès devient simplement l'alibi de leur convoitise : « je veux t'enlever quelque chose mais je prétends le faire pour ton bien ». Il est là le vrai problème. C'est un manque de respect notoire parce qu'on vole les propriétaires, la base de notre société, mais en plus on leur ment sciemment.

Un progrès à double visage, alors comment lutte-t-on contre ses dangers ?

Commençons à dénoncer toutes ces transactions irrespectueuses, à respecter nos voisins, nos petits exploitants, nos bergers et notre terre à tous. Je ne demande pas que nous nous tenions tous la main style « hippies tout va bien » mais que nous prenions vraiment conscience que nos vies ne peuvent pas être simplement guidées par la convoitise. Retrouvons ce sentiment de l'autre. Mettons-nous de temps en temps à sa place.

En Corse, il y a cette chanson, Vergogna à te chi vendi a terra, qui fait un peu écho à votre film. Face à la disparition des campagnes, restez-vous tout de même optimiste pour l'avenir de notre société ?

Votre chanson dit tout. Quant à savoir si je suis optimiste, non je ne le suis pas car j'ai bien peur que le monde ait pris une mauvaise direction du point de vue écologique, social et politique. Et oui je le suis quand je m'aperçois que la satire prend de plus en plus de place dans notre monde pour dénoncer ce qui ne va pas. En fait, au fond de moi-même, j'espère que les choses vont changer mais pour cela nous devons arrêter de nous laisser envahir et d'être portés par la peur du manque. Nous devons vraiment prendre conscience que tout n'a pas de prix. Comme notre terre, nos racines, nos vies. ■ **Propos recueillis par Dominique PIETRI**



LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA



Georges de Zerbi
U Palazzu di i Guvernatori
 roman
 Ajaccio,
 Colonna édition, 2017

U Palazzu di i Guvernatori

Le titre du dernier ouvrage de Georges de Zerbi met particulièrement en valeur l'imposant bâtiment historique de la Citadelle bastiaise qui fut, on le sait, la demeure officielle des gouverneurs génois de l'île durant des siècles: or, il s'agit là d'un roman, donc d'une fiction, que l'auteur situe au XV^e siècle, précisément en cette année 1491 qui vit l'arrivée d'un nouveau maître des lieux, Galeazzo de Levanto. Le roman historique semble bénéficier aujourd'hui d'un regain d'intérêt dans la mesure où le lecteur aime parfois voir revivre les périodes concernées, connues par d'autres vecteurs que ce genre littéraire, par des héros auxquels il pourrait s'identifier à sa guise. C'est là en effet que réside le premier attrait de ce roman.

Il en présente d'autres, qui tiennent aux principaux personnages, à leur portrait physique et moral, à leur conduite, à leurs sentiments, à leurs principes, à leurs réactions face aux aléas de cette vie de la fin du Moyen-Age corse dont les livres d'histoire nous ont appris par ailleurs les grands traits politiques et sociaux. Ici, nous voyons évoluer au quotidien le gouverneur lui-même Galeazzo, son chambellan Melchior [Melchio'], le chancelier, le chapelain Lisandro [Lisciandro], le geôlier de la prison et quelques dignitaires locaux dans leurs rapports ordinaires avec le pouvoir en place. Sans oublier les dames, surtout la jeune épouse du gouverneur, Chiara [Ciaea] dont Biasgiu [Biaxju], le fils du chambellan, tombe éperdument amoureux. Nous mettons entre parenthèses le nom génois plutôt usité sous forme vocative dans les dialogues. Si nous évoquons la langue génoise pour les noms, il convient d'ajouter qu'elle est présente ici et fréquemment sous forme écrite lorsque sont rapportées les instructions officielles que les Illustrissimi signori de la Banque de Saint Georges donnaient consigne rigoureuse à leurs représentants locaux: très intéressants éléments sur la manière dont le pouvoir génois considérait et exerçait en son temps son rôle administratif et politique. C'est donc de ce point de vue un véritable document sur les manières, les réceptions, l'étiquette en usage dans ce Palais des Gouverneurs qui veillait sur la citadelle de Terranova et, autour, une bourgade en lente émergence.

Autre intérêt du roman, une action rapide et habilement rythmée par des chapitres très courts qui facilitent la lecture et font penser à des séquences cinématographiques modernes. D'autant que de graves questions d'administration et d'éthique mêlées, sans parler des sentiments amoureux déjà évoqués, viennent précipiter les choses avec leur lot de surprises, de rebondissements, de découvertes, qui confèrent à l'histoire une cohérence et une qualité d'entraînement, en devenant la force principale du récit. Le lecteur se prend ainsi au déroulement de l'histoire et se retrouve facilement à l'aise avec les partis-pris d'exposition choisis par l'auteur.

Car le roman n'est pas écrit en français mais plutôt en corse, ou pour être plus précis, en ce dialecte bastiais alternant avec une langue plus largement usitée dans l'île, sans compter qu'il déploie aussi une panoplie linguistique originale avec le génois, celui des instructions officielles et celui des interpellations entre proches, ou même le latin lorsque tel ou tel responsable, et non seulement le chapelain, y recourt à l'occasion. Ce qui pourrait désarçonner quiconque n'a pas trop l'habitude de ce cet entrelacement des codes apparaît pourtant à l'usage assez naturel, comme il arrive dans les romans policiers – ou historiques – italo-siciliens d'Andrea Camilleri, par exemple. Osez donc l'aventure, sans regret, d'autant que bien des faits rapportés dans ce roman sont avérés. ■

Marie-Paule Dolovici



Illustration Kampà

À la suite d'un pari stupide, vous écoutez d'un gage. Le pire serait de devoir :

- Vivre une semaine en bob Ricard, sandalettes-chaussettes, t-shirt I love Paris [et interdiction de rester terré à la maison] ?
- Envoyer une déclaration d'amour à Manuel Valls sur Twitter [sans prendre un pseudo] ?
- déclamer en public et sur un ton convaincu le dernier édito anti-corse de Barbier ?
- vous nourrir exclusivement de casgiu merzu pendant trois jours ?
- autre chose ?

Option casgiu merzu, mais sans ver, avec de la confiture et du pain!

Votre vœu le plus cher se réalise. Mais... En échange si vous êtes omnivore, vous devenez végétarienne à jamais [ou le contraire]. Vous êtes d'accord ?

Non. Quitte à me fâcher avec mes amis végétariens, je ne sais pas si je pourrais. Sauf... si je demande et obtiens la paix dans le monde, peut-être. Et si on érige place Saint-Nicolas une statue de moi en marbre blanc, aussi haute que celle de Napoléon.

Un savant fou met en œuvre un dispositif qui va détruire en quelques heures tous les chefs d'œuvre de la planète. Vous ne pouvez stopper son plan diabolique. Mais vous pouvez sauver au moins trois de ces chefs d'œuvre. Lesquels ?

Le plug anal exposé devant le Louvre, le dernier album de Jul ou Maître Gims, et le plus laid des tags du métro parisien.

Mission to Mars ! Vous êtes placé à la tête de l'expédition. Composez votre dream team...

Jude Law parce qu'il est beau. Han Solo parce qu'il est beau. David Bowie, parce qu'il y a été et qu'il est beau... ah non, il est mort. Idem pour Princesse Leia. Lagertha et sa hache. Et Tina Turner, parce que.

Séisme dans l'enseignement : le ministère décrète qu'il n'y aura plus désormais qu'une seule matière enseignée dans chaque cycle. Chaque enseignant est appelé à voter. Qu'écrivez-vous sur votre bulletin ?

Moi, je suis une colleuse de gommettes. Donc, pâte à modeler autodurcissante. Et sieste l'après-midi.

Propos recueillis par Eric Patris

Quand elle n'enseigne pas en maternelle, Marie-Paule Dolovici danse. Elle lit aussi le courrier, celui de Pascal Paoli. Et, nourrie de tout ce qu'elle a pu apprendre, comprendre et imaginer de ces lectures, elle écrit : un recueil de nouvelles, *Ribella*, paru en 2013 chez A Fior di carta en 2013, et *La fille de l'aube*, premier tome d'une trilogie romancée consacrée au Babbu di a patria, sorti cette année chez Spondi.

Vos amis se cotisent pour vous offrir un trip en amoureux. Le hic c'est qu'ils sont fauchés. Ils arrivent tout juste à réunir de quoi vous payer...

- un week-end au clair de lune à Maubeuge ?
- une visite de groupe du parc Astérix ?
- un week-end dans une bergerie à Bitalza ?
- la traversée du golfe d'Ajaccio en pédalo ?
- autre chose ?

Je ne pédale jamais... S'il y a des douches et des toilettes, le week-end à Bitalza.

On vous offre un voilier et une belle casquette à galons. Mais au fait, vous êtes plutôt un capitaine : Haddock ? Crochet ? Nemo ? Igloo ? Autre ?

Je suis déjà Captain Glouglou, responsable de l'intendance et de rien d'autre sur le voilier familial.

Vous roulez en voiture durant un gros orage. Sous la pluie battante, un auto-stoppeur. Un petit bonhomme bizarre avec une grande écharpe. C'est : Le Petit Prince ? Christophe Barbier ? Que faites-vous ?

Si c'est Le Petit Prince, je le fais monter, je l'attache sur le siège enfant et il ferme sa gueule. L'habitude de la maternelle.

Si c'est Barbier, je roule dans la flaque juste devant lui.

Une fée vous propose de vous doter du talent artistique que vous avez toujours rêvé de posséder. Vous serez le meilleur dans le domaine de votre choix. Mais elle ne vous garantit pas que le monde reconnaisse ce talent. Vous prenez quand même ?

Oui, bien sûr! Avec la danse classique, et je peux enfin réaliser tout ce que je fais en rêvant : lever la jambe à hauteur d'oreille, faire 10 tours piqués... Peu importe la reconnaissance à côté de la satisfaction de savoir que je peux le faire

Vous découvrez une île jusqu'alors inconnue. Magnifique.

Ceux qui la peuplent vivent simplement, mais sainement et en paix. Vous : révélez votre trouvaille au monde entier ? passez quelques jours là-bas puis rentrez chez vous et gardez le secret ? décidez de ne plus en partir ?

Faut pas trop lire Rousseau : le bon sauvage, c'est pas vrai ! Je reste une semaine et je m'échappe, ça doit être trop gonflant.

Il se présente à vous en disant «s'il te plaît, dessine-moi un mouton». Vous : expliquez gentiment au Petit Prince qu'on est sur une plage nudiste et que vous n'avez pas de crayon ? dites à Christophe Barbier qu'il arrête de vous suivre parce que là, ça devient lourd ?

Je réponds à Barbier et ensuite j'essaie de l'envoyer dans les profondeurs abyssales de la Méditerranée

Faire naufrage c'est pas top. Mais se retrouver sur un radeau en mauvaise compagnie, c'est pas mieux. Dans vos pires cauchemars, avec qui dériveriez-vous, perdu en mer ?

Barbier et Zemmour.

Replay ! On reprend à zéro la bataille de Ponte Novu et ses préparatifs. Quelle est votre priorité ?

Je me remaquille, impossible de partir au combat -et éventuellement y mourir- de façon négligée.

On sonne à la porte. C'est Darth Vader qui vous annonce «Je suis ton père» ! Que faites-vous ?

Champagne!

Les tests ADN sont formels : Emmanuel Macron est un descendant de Sambucucci d'Alandu.

C'est : à hurler de rire ? à pleurer de désespoir ? une raison de remettre en cause la fiabilité des tests ADN ?

Tant que ce n'est pas Paoli, le reste...

Vous préféreriez un monde sans risque ou un monde sans ignorance?

Sans ignorance : l'ignorance fait le risque.

Uchronie : si Bonaparte ne s'était pas brouillé avec Paoli et avait soutenu le royaume anglo-corse...

Ça aurait donné quoi, d'après vous ?

On aurait dominé le monde avec l'Empire Corso-Britannique.

Nommez un chanteur (ou une chanteuse) dont vous auriez préféré qu'il s'essaie plutôt au macramé...

Jul et Maître Gims.

Vos amis vous inscrivent d'office à un marathon de danse. Pas moyen de vous défilier. Ce sera : tango ? valse ? cha-cha ? paso-doble ? rock ? autre ? Choisissez votre partenaire idéal(e).

Danse classique, on a dit ! Donc, le Grand pas de deux du Lac des cygnes avec Roberto Bolle.

Découverte du corps d'un authentique dragon, impeccablement conservé, à Ascu. Vous... le faites cloner pour vous seul ? vous lancez dans un élevage lucratif ? cherchez des partenaires financiers pour créer le complexe touristique Dragonu parcu ? le laissez reposer en paix ?

Je fais l'élevage et le commerce de la viande. En plus, comme le feu est disponible gratuitement, je lance une chaîne de barbecues fast-food.

C'est une chanson qui vous ressemble... c'est ?

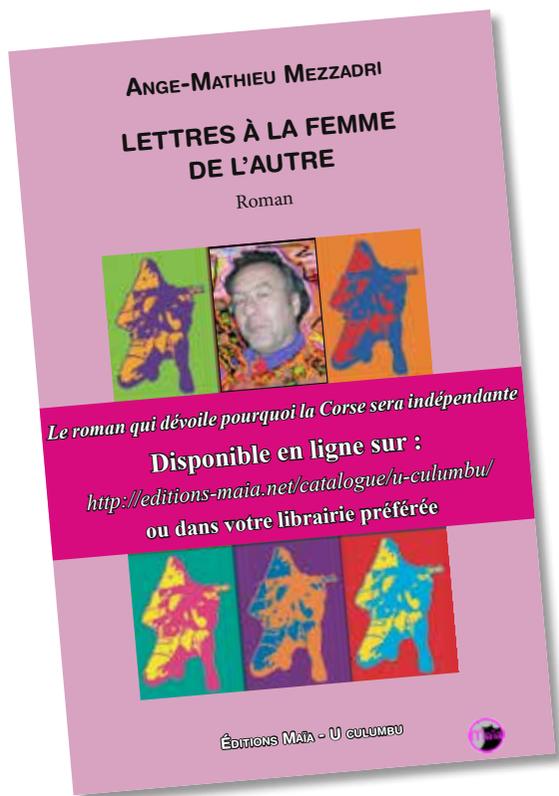
Le Tourbillon de la vie : Jules et Jim.

Un super-héros (ou un héros mythologique) au conseil exécutif de Corse. Lequel et quelle délégation lui confier ?

Je vais faire de la lèche : ils y sont déjà. Ou alors Deadpool, à la délégation Panette è scupizzoni, pour qu'il s'occupe de Barbier, Leia Naziunale et ceux qui ont voté contre la CU.

Au restaurant, le client -ou la cliente- de la table d'à côté a un comportement aussi odieux qu'injustifié avec la serveuse qui contient ses larmes à grand-peine. Que faites-vous ?

C'est Barbier, j'appelle la délégation Panette è scupizzoni... ■



RENCONTRE À PARIS

Clinique d'une rupture

Médecin, écrivain, Ange-Mathieu Mezzadri, a publié son troisième roman, *Lettres à la Femme de l'Autre*, aux éditions Maïa. Au delà de l'analyse d'une relation amoureuse, la métaphore d'une rupture annoncée ?

Le personnage principal de roman est médecin et corse comme vous, est-ce une autobiographie, sans le dire vraiment ?

Le lecteur retrouve Marc Sampieri héros de *Marches Forcées*, à une autre période de sa vie. Choisir ainsi, volontairement, le personnage principal d'un précédent roman, impose le respect d'une cohérence romanesque d'un texte à l'autre. En outre, les déboires de Marc Sampieri ne sont pas relatés à la première personne, mais par un narrateur extérieur ; ce qui engendre une prise de distance supplémentaire, tant pour l'auteur du reste que pour le lecteur. En clair, ce n'est pas mon histoire que ce livre raconte, mais bien celle de Marc Sampieri ; une histoire que chaque lecteur peut comprendre et interpréter selon sa sensibilité.

Une histoire complexe, dont il faut dénouer les fils : est-ce parce que le réel est complexe ?

Je suis médecin et j'ai pu maintes fois constater que les situations sont toujours plus complexes qu'il n'y paraît de prime abord et il en est de même des relations entre les êtres, surtout si la passion s'en mêle. C'est cette complexité que j'ai tenté de décrire.

Et la Corse dans tout cela ?

Marc Sampieri est corse, ce livre peut se comprendre comme le récit d'une aliénation amoureuse et d'une libération, qui concerne, bien sûr, un couple homme-femme, mais également la relation entre une terre et une autre, un peuple et un autre. Ainsi appréhendé, *Lettres à la Femme de l'Autre* est une métaphore. Un écrivain, selon moi, doit trouver le média le plus approprié au sujet qu'il souhaite traiter. Le roman offre des possibilités autres que celles autorisées par l'essai ou la poésie. Ce que je voulais donner en partage dans ce roman, je ne le pouvais que par le biais d'une fiction romanesque.

Les relations entre la Corse et la France voulez-vous dire ?

Oui évidemment. Cette dimension est présente. Néanmoins, j'ai voulu que mon propos soit plus large et c'est la raison pour laquelle les noms de Corse et de France n'apparaissent jamais.

Le portrait que vous brossez de Marc Sampieri n'est-il pas, en réalité, celui de la Corse ?

Pour Marc Sampieri, en tant qu'individu, la descente aux enfers est implacable. La description de son errance est, je crois, sans concession. Pour ce qui est de notre île et de notre peuple, à chacun de juger en conscience.

Êtes-vous pour l'indépendance de la Corse ?

Dans la logique du roman, je dirais que je suis pour la non-dépendance. Ce n'est pas une pirouette de ma part, mais une position que je défends depuis longtemps.

Quelle est votre solution ?

Lettres à la Femme de l'Autre est avant tout un roman, même s'il soulève en contrepoint des questions de nature plus politique. Le maître-mot est «non-dépendance» ! La question fondamentale, pour moi, qu'il s'agisse d'une personne ou d'un peuple, c'est l'aliénation.

La couverture ne laisse pas de doute. N'est-ce pas un «folklore» un peu facile ?

C'est à la fois un clin d'œil et une prise de distance. Le contraste ainsi entre le titre et le visuel interpelle sans agresser ; c'est ce que nous voulions, Pierre-Antoine Nicolai, directeur des éditions Maïa, et moi.

On retrouve chez vous des accents céliniens. Est-ce une influence que vous revendiquez ?

Écriture, exploration de l'âme et de la nature humaines, l'influence célinienne existe peut-être, mais je ne la revendique pas. Céline était profondément pessimiste, je ne le suis pas. Céline était athée, je ne le suis pas ! Porter sa propre écriture est, pour un écrivain, essentiel. Je préfère que l'on parle, à propos de ma trilogie romanesque, d'accents «mezzadriens». ■

Propos recueillis par Christian Gambotti

REPÈRES Romancier, essayiste et poète, Ange-Mathieu Mezzadri a publié notamment *L'hallali* : à ces élites qui n'en sont pas (éd. Hors Commerce) et *Croquis Rock&Roll* (éd. Autres Temps). Le catalogue des éditions Maïa couvre l'ensemble des domaines de l'édition (roman, essai, beaux-livres, etc) et inclut une collection d'«œuvres immortelles» illustrées par des artistes contemporains. Une collection, U Culumbu, est consacrée à la Corse ; dirigée par Ange-Mathieu Mezzadri, elle se veut le lieu d'expression de la pensée corse sous toutes ses formes. Pour une première publication, les éditions Maïa demandent à l'auteur de partager les risques financiers. ■



LE COUVENT DE CURBARA OUVRE LES DÉBATS

**Il arrive parfois que la politique s'invite au couvent...
pour faire l'objet d'un débat entre religieux et laïcs.**

**Au couvent de Corbara, les frères de la Communauté Saint-Jean
organisent régulièrement des débats autour de questions de société, ouverts à tous.**

En Balagne, comme dans toute la Corse, religion et société sont étroitement liées. Il suffit d'aller dans l'une des nombreuses églises de la micro-région ou de parler avec un confrère pour le vérifier. Parmi tous les monuments religieux de Balagne, le plus impressionnant, tant par sa taille que par son histoire, est, sans doute, le Couvent Saint-Dominique, à Curbara. Érigée au XV^e siècle, cette bâtisse ayant abrité moines franciscains puis dominicains héberge aujourd'hui les frères de la congrégation de Saint Jean. Outre l'activité monastique quotidienne, le couvent propose des retraites aux personnes voulant se ressourcer loin de la vie matérialiste. Dans leur volonté de comprendre et accompagner au mieux la population que les moines ont décidé d'agrémenter certaines retraites par des tables-rondes sur des thèmes de société. Des débats d'actualité, où des personnalités de la vie civile sont invitées à échanger leurs points de vue et leurs expériences avec le public et les ecclésiastiques. La première rencontre de 2017 a porté sur «*l'engagement du citoyen et du chrétien dans la vie politique*». Elle réunissait Paul Lions, président du Pôle d'équilibre territorial et rural de Balagne et maire de Curbara; Jean-Joseph Allegrini-Simonetti, maire de L'Île-Rousse; Josée Martelli, maire de Pigna; Mgr Olivier De Germay, évêque de Corse et le père Bruno, le père Paul André, frère hôtelier, faisant office d'animateur. Derrière ce titre, toute une démarche philosophique: définir le rôle du citoyen, du politique et surtout la manière de vivre sa vie de citoyen et son christianisme. Selon Paul Lions il est «*souvent problématique de juxtaposer sa foi chrétienne et la vie politique, le maire est amené à arbitrer divers conflits et c'est dans ces moments-là que notre foi doit nous aider à prendre la décision la plus juste possible*». À quelques semaines des présidentielles, le sujet interpelle également Mgr De Germay: «*on a le sentiment aujourd'hui d'une société divisée, qui a besoin d'une réflexion commune sur ce qui va fonder la vie de notre société. L'Église en tant qu'institution n'a pas à intervenir dans les décisions politiques mais les chrétiens sont dans la société civile, aussi. À ce titre, et avec leur vision de chrétien, ils ont le droit d'intervenir dans la vie politique de leur société. L'église est favorable à tout ce qui constitue un espace de dialogue et aujourd'hui avec le climat local et international, on sent que les gens ont peur et se replient. Il est donc important que des lieux comme le couvent s'ouvrent et donnent la parole pour combattre ce repli et ce communautarisme qui nous guettent.*»

Avant de parler politique, le couvent avait abordé l'été dernier les sujets des maux, de la violence et de la mort. Une table-ronde où s'étaient succédés, de la même manière, un médecin de campagne, un psychiatre et le colonel du 2^e REP. Le débat collait toujours à l'actualité sociétale en ces périodes post-attentats et le public était déjà nombreux. Par ce biais, le couvent – et par extension la communauté chrétienne – souhaite se rapprocher de la société. «Le Christ nous dit: Vous êtes le sel de la terre et la lumière du monde. Nous devons toujours amener la lumière de Jésus qui est l'évangile. Celui-ci est paix et amour et ce genre de débat permet aux uns et aux autres de s'exprimer. Qu'on soit croyant ou non, tout le monde est le bienvenu pour échanger mais toujours selon ces deux principes» explique le père Paul André. Une volonté d'ouverture et de dialogue confirmée par Mgr De Germay: «que l'on soit chrétien, musulman ou athée, nous devons être capables de nous rencontrer et de dialoguer. Ce qu'il faut, surtout, c'est mieux se connaître. Les gens ont peur, c'est vrai, mais la peur c'est surtout la méconnaissance de l'autre. Et si l'église peut favoriser ces échanges et ainsi briser ces peurs et endiguer le repli communautariste, c'est une bonne chose». Les conclusions de ces tables-rondes sont ensuite conservées et permettent aux religieux de mieux aborder certaines questions avec leurs paroissiens. ■ Pierre PASQUALINI

Savoir + : www.stjean-corbara.com



AJACCIO

■ AMATERASU

Jusqu'au 18 mars. Scenina.

☎ 09 63 21 93 99 & www.scenina.com

Orso délaisse un temps ses pinceaux pour créer avec la nature insulaire, n'utilisant que les ressources du lieu où il installe ses sculptures végétales, photographiées ensuite à l'argentique. Installations vidéos et sonores complètent l'exposition.

■ LE PAYSAGE EN MÉDITERRANÉE

Du 21 février au 21 mars. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

Une sélection de photographies de la collection du Centre méditerranéen de la photographie : images poétiques, témoignages sur les événements qui ont marqué l'actualité composent une vision plurielle de la Corse et la Méditerranée.

■ JEAN-JACQUES ANTONINI

Jusqu'au 28 février. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86

Jean-Jacques Antonini est peintre, mais cette exposition met l'accent sur ses dessins et croquis et particulièrement sur ses caricatures, avec une collection de trognes expressives et de faciès insolites.

■ ODILE PIERRON

Jusqu'au 13 mars. Galerie Aux arts, etc.

☎ 06 72 76 82 86

Odile Pierron explore le thème de la Genèse au travers d'une nouvelle série de calligraphies contemporaines où l'emploi d'encres de couleur réhausse les traits et confère au dessin davantage de profondeur.

■ COMME UN SEUL HOMME

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

Une vidéo dont le texte, à partir de lettres de soldats français, anglais et allemands, est dit par des jeunes d'aujourd'hui, sur les lieux de mémoire de la Grande Guerre. Et des photos de paysages. Hommage aux combattants inconnus signé Denis Darzacq.

■ NAPOLÉON, CE HÉROS

Jusqu'au 30 avril. Palais Fesch.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com

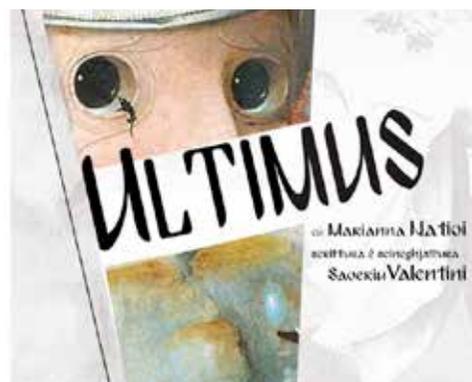
Un parcours ludique et inédit mettant en valeur la richesse des collections du Palais Fesch mais aussi les faits et les personnages marquants de l'épopée napoléonienne et relatifs au mythe du surhomme.

■ ULTIMUS

Le 28 février, 14h30 et 20h30. Espace Diamant.

☎ 04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr

« La guerre n'existe pas, impossible, on y croit pas, c'est un mauvais rêve tout simplement ». Seule en scène, Marianna Nativi porte les mots de Saveriu Valentini pour parler du monde tel qu'il va mal, de la guerre, de la barbare.



ALATA

■ DOMINIQUE OTTAVI

Le 3 mars, 21h. San Benedetto.

☎ 06 80 84 26 70

S'accompagnant à la cetera, Dominique Ottavi interprète ses propres compositions, en français comme en corse. Il chante aussi les poètes, en particulier Leo Ferré. Réservation indispensable pour la formule «dîner» après le spectacle.

BASTIA

■ LOIN ?

Jusqu'au 12 mars. Centre culturel Alb'Oru.

☎ 04 95 47 00 00 & www.bastia.corsica

Marie Pancrazi, photographe, a reçu de son grand-père un «dernier cadeau, un livre lourd, des plans, des dessins». Dont ceux d'une résidence, la Tour Dar el Kef, à Alger. Où elle s'est rendue, sur les traces de son grand-père qui n'y est jamais revenu.



■ L'AFFAIRE KOHLHAAS

Le 3 mars, 20h30. Centre culturel Alb'Oru.

☎ 04 95 47 00 00 & www.bastia.corsica

En Allemagne, il y a longtemps, Michel Kohlhaas, victime d'un abus de pouvoir, décida de faire justice lui-même levant une partie du pays contre les autorités. Cette pièce interactive de la Cie Hélios Perdita ouvre un débat sur la désobéissance civile et la violence.

■ E TEATRALE

Du 3 au 12 mars. Théâtre municipal, Centre culturel Alb'Oru, Théâtre Sant'Angelo.

☎ 06 12 89 56 25 & www.unità-teatrale.com

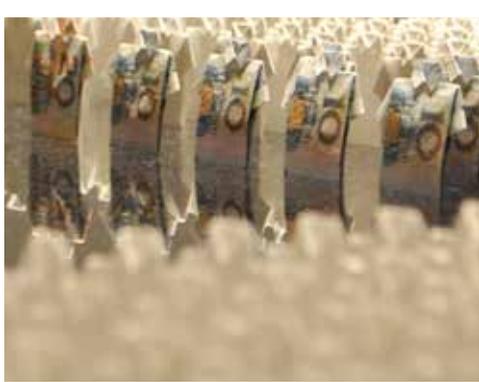
Le festival E Teatrale démontre la vitalité du théâtre de Corse, dans toute sa diversité, professionnel comme amateur, en langue française comme en langue corse. Pour cette 12e édition, 21 spectacles sont programmés.

CORTE

■ L'ARMÉE DES OMBRES

Jusqu'au 31 mars. Frac Corse. ☎ 04 95 46 22 18

Billet de banque pliés, installations, peintures, vidéo : avec au passage un clin d'œil à Melville, Hakima El Djoudi traite ici de la dépersonnalisation, du pouvoir de l'argent, des guerres qui se livrent désormais sur les places boursières, de la perte de repères et d'identité... et de résistance.



GUARDA FRATELLU!

Jusqu'au 25 mars. Bibliothèque universitaire.

☎ 04 95 45 06 27 & www.guardafratellu.com

Un corpus d'affiches -issues de collections privées ou fonds associatifs ou publics- qui retrace les mobilisations, engagements et luttes dont la Corse a été le théâtre entre les années 1970 et 1990. Un projet porté par l'Associu lingua scritta.



PIGNA

■ LES HOSPITALIÈRES

Le 25 février, 18h30. Auditorium.

☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org

En 2009, le metteur en scène Francis Aïqui était invité en résidence d'écriture à l'Hôpital de Guéret où il a partagé le quotidien des internes. L'expérience, «forte», lui a inspiré ce spectacle, à mi-chemin entre documentaire et fiction, gravité et rire.

■ ZIA'N'BLUES

Le 25 février, 21h30. Auditorium.

☎ 04 95 61 73 13 & www.centreculturelvoce.org

Marie-Ange Geronimi, Patrick Mattei et Jean Baptiste Filippi se sont connus dans le groupe Zia Devota. Ils ont entrepris de marier blues, tradition corse et création, et proposent de découvrir une vingtaine de titres, sous une forme acoustique voix-guitare.

PORTO-VECCHIO

■ LES VOYAGES FANTASTIQUES...

Le 3 mars, 21h. Centre culturel communal.

☎ 04 95 72 18 18 & www.porto-vecchio.fr

Un spectacle tout public (à partir de 6 ans) qui associe théâtre, illusion, jeu d'ombres, marionnettes et cirque pour évoquer les voyages imaginés par Jules Verne, à travers le regard de Georges Méliès, premier magicien du cinéma.



■ AFRIQUE(S)

Du 4 au 19 mars. Bibliothèque municipale.

☎ 04 95 23 35 89 & www.porto-vecchio.fr

De Senghor à la tradition poétique orale des griots en passant par Tchicaya U Tam'si, la 19e édition du Printemps des poètes invite à explorer le continent de la poésie africaine, à écouter «le chant multiple des Afriques». Entrée libre.

PRUNELLI-DI-FIUM'ORBÙ

■ LES CORPS UTOPIQUES

Le 4 mars, 21h. Salle Cardiccia de Migliacciaru.

☎ 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr

Les danseurs Gaële Pfluger et Raphaël Soleilhavou, après une résidence à la salle Cardiccia, présentent cette création composée de trois pièces chorégraphiques courtes : *Ab imo pectore* (solo), *Soliloque* (solo) et *Les corps utopiques* (duo).



ARCODECA

ARCODECA : AJACCIO 04 95 73 10 03 - BASTIA 04 95 34 56 78

depistages@arcodeca.fr - www.arcodeca.fr

**5 MINUTES AUX TOILETTES,
PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE.**



DÉPISTAGE COLORECTAL DÈS 50 ANS

Demandez votre test à votre médecin traitant.



Suivez le dépistage en Corse, sur Facebook.

ENQUÊTE DÉPLACEMENTS INCHIESTA SPIAZZAMENTI

CORSE
Octobre 2016 - Avril 2017

Connaître vos déplacements
aujourd'hui pour **améliorer**
votre mobilité demain

EXPRIMEZ
VOUS



Inseme, custruimu a mubilità di dumane
Près de 10 000 personnes interrogées en Corse



Par téléphone



Bord de route

Questionnaire anonyme et confidentiel
Pour en savoir plus : www.auc.corsica